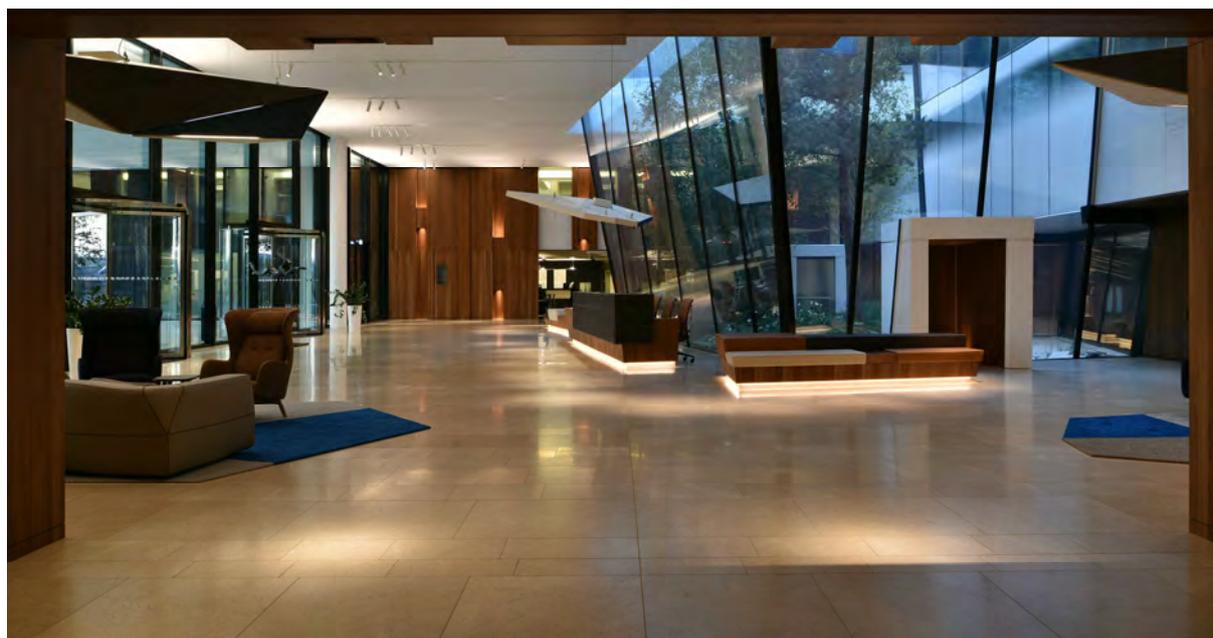

**RAPPORT UNIQUE DU GROUPE FOYER SUR SA
SOLVABILITÉ ET SA SITUATION FINANCIÈRE**

SFCR

GROUPE FOYER

EXERCICE 2022



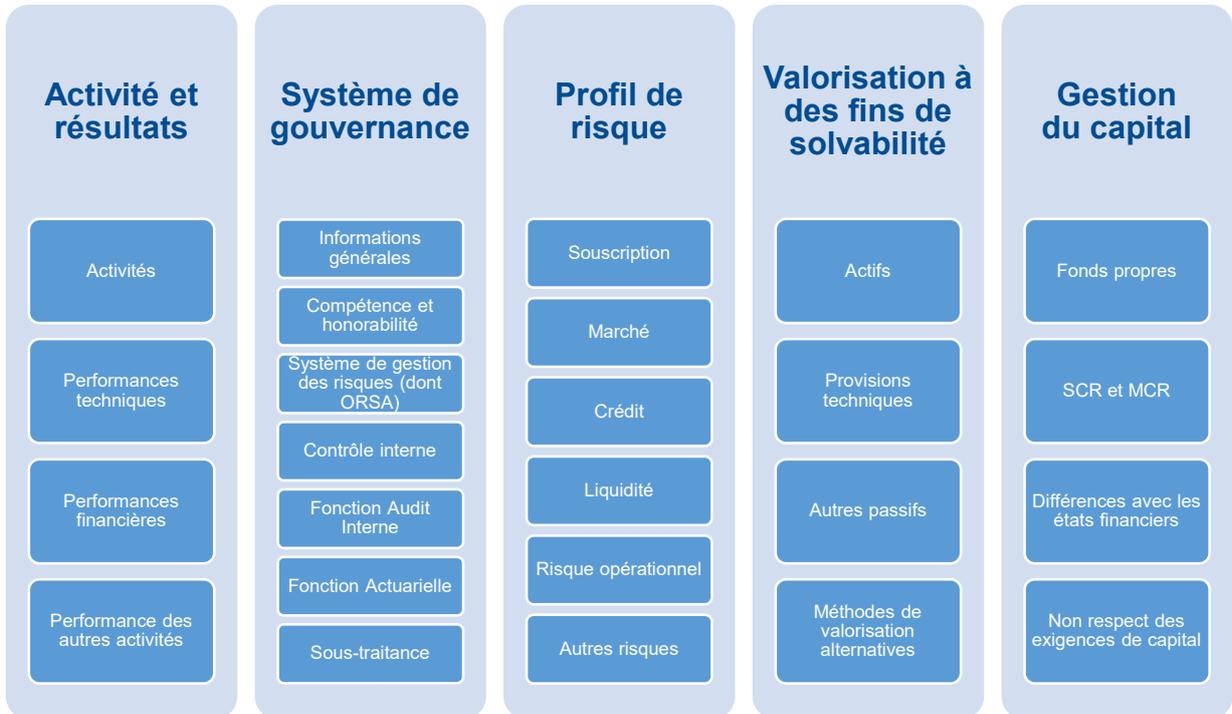
Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
SYNTHÈSE	5
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	7
A.1 ACTIVITÉ	7
A.1.1 Informations sur le Groupe	7
A.1.2 Autorité de surveillance	7
A.1.3 Auditeur externe	7
A.1.4 Détenteurs du capital	7
A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe	7
A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes	8
A.1.7 Opérations importantes ou autres événements	9
A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION	10
A.2.1 Résultat des activités de souscription consolidées	10
A.2.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances	11
A.2.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG	12
A.2.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Santé	13
A.2.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Luxembourg Ré	13
A.2.6 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie	14
A.2.7 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie	15
A.2.8 Résultat des activités de souscription de WEALINS	16
A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	17
A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs	17
A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres	20
A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations	20
A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS	21
A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE	21
A.6 AUTRES INFORMATIONS	21
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	22
B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	22
B.1.1 Description du système de gouvernance	22
B.1.2 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période	23
B.1.3 Politique et pratiques de rémunération	23
B.1.4 Informations sur les transactions importantes	24
B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	24
B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences	24
B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein	24
B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ	25
B.3.1 Système de gestion des risques	25
B.3.2 Intégration du système de gestion des risques	26
B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	26
B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	28
B.4.1 Description du système de contrôle interne	28
B.4.2 Fonction de vérification de la conformité	29
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE	30
B.5.1 Description de la fonction d'audit interne	30
B.5.2 Indépendance et objectivité	30
B.6 FONCTION ACTUARIELLE	31
B.7 SOUS-TRAITANCE	32
B.8 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE	33
B.8.1 Les orientations stratégiques	33
B.8.2 La gouvernance RSE	33
B.9 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	33
B.10 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE	33
C. PROFIL DE RISQUE	34
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	35
C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie	35
C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie	36
C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé	38
C.2 RISQUE DE MARCHÉ	39
C.2.1 Description des risques de marché	39
C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »	42

C.2.3	<i>Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché</i>	43
C.3	RISQUE DE CRÉDIT	44
C.3.1	<i>Description du risque de crédit</i>	44
C.3.2	<i>Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit</i>	45
C.4	RISQUE DE LIQUIDITÉ	46
C.4.1	<i>Description du risque de liquidité</i>	46
C.4.2	<i>Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité</i>	46
C.4.3	<i>Bénéfices attendus inclus dans les primes futures</i>	46
C.5	RISQUE OPÉRATIONNEL	47
C.6	AUTRES RISQUES MATÉRIELS	48
C.6.1	<i>Risque juridique et réglementaire</i>	48
C.6.2	<i>Risques émergents</i>	49
C.7	AUTRES INFORMATIONS	50
C.7.1	<i>Sensibilité des différents risques</i>	50
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	51
D.1	ACTIFS	51
D.1.1	<i>Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées</i>	51
D.1.2	<i>Actifs consolidés</i>	54
D.1.3	<i>Actifs de Foyer Assurances</i>	55
D.1.4	<i>Actifs de Foyer-ARAG</i>	56
D.1.5	<i>Actifs de Foyer Santé</i>	57
D.1.6	<i>Actifs de Foyer Luxembourg Ré</i>	57
D.1.7	<i>Actifs de Foyer Vie</i>	58
D.1.8	<i>Actifs de Raiffeisen Vie</i>	59
D.1.9	<i>Actifs de WEALINS</i>	60
D.2	PROVISIONS TECHNIQUES	61
D.2.1	<i>Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe</i>	61
D.2.2	<i>Valorisation des Provisions techniques non-vie</i>	62
D.2.3	<i>Valorisation des Provisions techniques vie</i>	63
D.2.4	<i>Valorisation des Provisions techniques Santé</i>	64
D.2.5	<i>Marge de risque</i>	64
D.2.6	<i>Niveau d'incertitude des provisions techniques</i>	65
D.2.7	<i>Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers</i>	65
D.2.8	<i>Ajustement égalisateur ("matching adjustment")</i>	65
D.2.9	<i>Correction pour volatilité ("volatility adjustment")</i>	65
D.2.10	<i>Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire</i>	66
D.2.11	<i>Déduction transitoire</i>	66
D.2.12	<i>Montants recouvrables en réassurance</i>	66
D.2.13	<i>Changement important des hypothèses pertinentes</i>	66
D.3	AUTRES DETTES	67
D.3.1	<i>Informations sur les méthodes de valorisation</i>	67
D.3.2	<i>Autres dettes au niveau des comptes consolidés</i>	67
D.3.3	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances</i>	68
D.3.4	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG</i>	68
D.3.5	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé</i>	68
D.3.6	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Luxembourg Ré</i>	69
D.3.7	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie</i>	69
D.3.8	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie</i>	69
D.3.9	<i>Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS</i>	70
D.4	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	70
E.	GESTION DU CAPITAL	71
E.1	FONDS PROPRES	71
E.1.1	<i>Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres</i>	71
E.1.2	<i>Évaluation et classification des Fonds Propres</i>	72
E.1.3	<i>Différences avec les états financiers</i>	74
E.1.4	<i>Mesures transitoires</i>	75
E.1.5	<i>Méthode de calcul au niveau du Groupe</i>	75
E.1.6	<i>Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres</i>	75
E.1.7	<i>Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période</i>	75
E.2	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS	77
E.2.1	<i>Capital de Solvabilité requis (SCR)</i>	77
E.2.2	<i>Minimum de capital requis (MCR)</i>	78
E.3	DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR	80
E.4	DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE	80
E.5	MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	80
E.6	AUTRES INFORMATIONS	80

Introduction

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (« SFCR ») décrit l'activité du Groupe Foyer et de ses filiales assurantielles, leur système de gouvernance, leur profil de risque en donnant également des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital. La structure du présent rapport découle de la réglementation prudentielle, notamment de l'annexe XX du règlement délégué (UE) n°2015/35 et peut être schématisée comme suit :



Le rapport unique traite les informations sur la solvabilité et la situation financière du Groupe Foyer consolidé, ainsi que celles

- des entités non-vie : Foyer Assurances S.A., Foyer-ARAG S.A. et Foyer Santé S.A. ;
- des entités vie : Foyer Vie S.A., Raiffeisen Vie S.A. et WEALINS S.A. ;
- de l'entreprise de réassurance Foyer Luxembourg Ré S.A.

Les informations du présent rapport présentent la situation à fin décembre 2022.

Les expressions « Groupe Foyer », le « Groupe » et/ou « Foyer » se rapportent à Foyer S.A. ainsi qu'à ses filiales consolidées directes et indirectes.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros (k€).

Synthèse

Activité et résultats

Foyer S.A. est la holding de tête du Groupe Foyer, groupe d'assurance et de gestion patrimoniale, acteur financier de premier plan au Luxembourg, tout en opérant au-delà des frontières du Grand-Duché. Depuis sa création en 1922, le Groupe a conservé son ancrage local et son actionnariat familial, synonymes d'indépendance et de solidité financière.

Le bénéfice consolidé après impôts s'élève à € 147,72 millions pour l'année 2022, comparé à € 159,66 millions au titre de l'année 2021, en baisse de 7,5%. Le résultat tient compte de la plus-value consolidée de € 53,46 millions réalisée sur la vente de Foyer Réassurance S.A.

Quant au chiffre d'affaires, les primes acquises brutes passent de € 2 767,98 millions en 2021 à € 2 360,81 millions en 2022, soit une diminution de 14,7%.

Les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 564,67 millions. Les primes hors fronting de captives progressent de 10,0% sur les marchés luxembourgeois et belge. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting augmente, en primes acquises, de 24,9%.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Auto affichent une hausse de 3,0%, hausse plus importante que celle observée en 2021. En assurance Non-Auto, les primes acquises brutes augmentent de 9,4%, à comparer à une progression de 4,8% en 2021.

La branche d'assurance Santé poursuit son évolution dynamique, avec un chiffre d'affaires en hausse de 6,8% sur le marché local. Nos activités d'assurance Santé à l'international progressent, elles aussi, de 110,5% entre 2021 et 2022.

Sur le marché belge, les primes acquises brutes enregistrent une progression de 6,2% par rapport à l'année 2021, et ce, dans un environnement concurrentiel toujours tendu.

En assurance Vie, le chiffre d'affaires sur le marché luxembourgeois augmente de 7,7% par rapport à l'année 2021.

Nos activités d'assurance vie en libre prestation de services ont, quant à elles, généré un chiffre d'affaires de € 1 524,12 millions, en baisse de 24,1% par rapport à 2021.

Systeme de gouvernance

Le Groupe s'est doté d'un système de gouvernance adapté à sa structure, à la nature de ses activités ainsi qu'à son profil de risque. Ce système est décrit dans la Charte de gouvernance publiée sur le site internet du Groupe.

Sa politique de gestion des risques se base sur un dispositif global de contrôle interne et de suivi des risques conçu pour permettre aux instances dirigeantes d'être informées de manière régulière et dans les meilleurs délais sur les risques majeurs et de disposer des informations et outils nécessaires à l'analyse et la gestion adéquate de ces risques. S'appuyant sur une organisation en trois lignes de défense et sur les quatre fonctions clés (gestion des risques, conformité, audit interne et actuariat) définies par la réglementation prudentielle, ce dispositif est conçu pour assurer que les risques auxquels le Groupe Foyer et les entités qui le composent sont exposés à travers leurs diverses activités sont identifiés, évalués et contrôlés d'une manière adéquate.

Les filiales assurantielles du Groupe s'inscrivent dans le cadre global de gouvernance du Groupe. Ses organes de pilotage ont donc la responsabilité de décliner et de mettre en œuvre au niveau des filiales les politiques définies au niveau du Groupe.

Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe Foyer et ses différentes entités assurantielles sont exposés à travers leurs diverses activités. Ces risques sont regroupés par nature : risque de souscription, risque de marché, risque de défaut, risque de liquidité, risque opérationnel et autres risques. Ce rapport présente différentes informations sur ces risques et leurs impacts potentiels.

Ces risques sont régulièrement évalués au travers du processus ORSA qui envisage également leurs évolutions sur l'horizon du plan d'entreprise du Groupe et de ses filiales.

Évaluation des éléments de solvabilité

Le bilan établi suivant les normes Solvabilité II présente la situation du Groupe et de ses entités assurantielles arrêtée au 31 décembre 2022. Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux exigences de la réglementation prudentielle, notamment en ce qui concerne la valorisation des actifs financiers, ainsi que les best estimate des provisions techniques et la marge de risque.

Gestion du capital

Au-delà du respect des exigences de fonds propres réglementaires, le Groupe vise à maintenir le ratio de solvabilité au-dessus des seuils-cible qu'il s'est fixés dans l'appétence au risque déclinée au niveau du Groupe et de ses entités assurantielles.

Avec des fonds propres éligibles qui atteignent € 1 762,79 millions, le Groupe Foyer affiche un ratio de solvabilité de 309.6%, le capital de solvabilité requis (SCR) s'élevant quant à lui à € 569,37 millions.

Les fonds propres sont composés d'éléments de niveau 1 sans restriction, soit de la meilleure qualité, à concurrence de 99,8%. Pour précision, le solde de 0,2% résulte de l'emprunt subordonné de Raiffeisen Vie qui est classé en niveau 1 avec restriction.

Quant au minimum de capital requis (MCR), il s'élève à € 236,02 millions et il est couvert à 724.1% par des fonds propres éligibles de € 1 709,10 millions. Pour précision, les fonds propres d'autres secteurs financiers (€ 53,69 millions) pris en compte dans les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR ne sont pas éligibles pour couvrir le MCR.

Le Groupe Foyer et ses filiales assurantielles calculent leurs capitaux de solvabilité requis selon la formule standard telle que déterminée dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II. Il n'est pas fait usage des mesures transitoires autorisées par cette réglementation. La correction pour volatilité est appliquée à la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par le régulateur européen ; l'impact de cette correction reste modéré : sans cette correction, le ratio de solvabilité serait de 302.2%, au lieu du ratio de 309.6% calculé avec la correction.

Ces éléments sont le gage que le Groupe dispose de fonds propres qui lui permettent de mener à bien son activité, de soutenir son développement et d'assurer sa pérennité.

A. Activité et résultats

A.1 ACTIVITÉ

A.1.1 Informations sur le Groupe

Foyer S.A. a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A (R.C.S. Luxembourg B 67 199). L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la société en Foyer S.A.

Le siège social de la société est établi à Leudelange. La société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

La société est la holding maison-mère du Groupe Foyer.

A.1.2 Autorité de surveillance

Les activités de l'ensemble des filiales assurantielles sont soumises au contrôle prudentiel du :

Commissariat aux Assurances
11, rue Robert Stumper
L-2557 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Téléphone : (+352) 22 69 11 - 1
Email : caa@caa.lu

A.1.3 Auditeur externe

Les comptes sociaux consolidés de Foyer S.A. et les comptes sociaux de ses filiales sont audités par :

Deloitte Audit
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg

A.1.4 Détenteurs du capital

La structure de l'actionariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

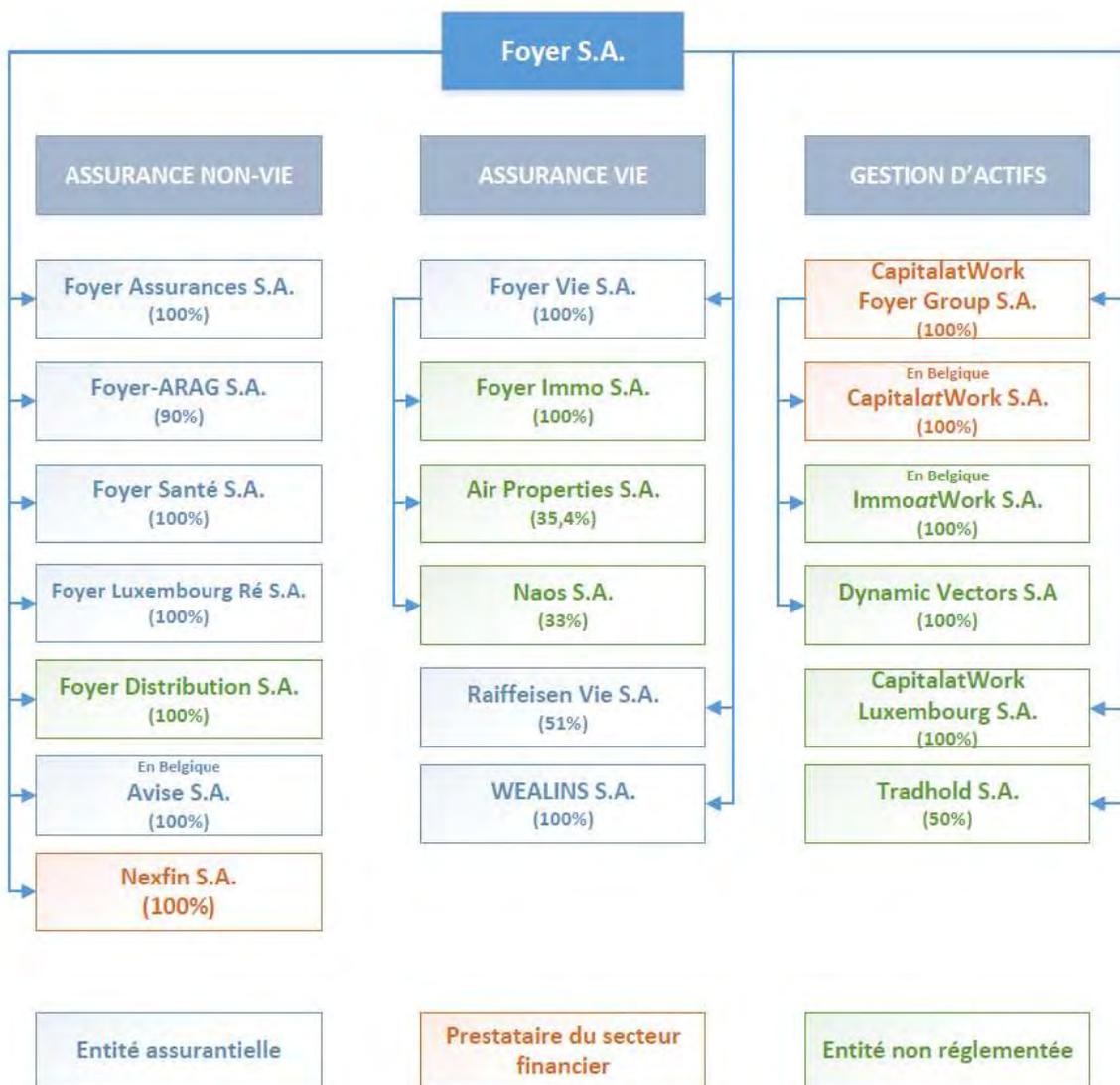
Foyer Finance S.A.	64,10%
Luxempart	31,03%
Public et Institutions	2,09%
Foyer S.A.	2,78%
Total	100,00%

A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe

Avec les sociétés affiliées, Foyer forme un groupe qui est actif principalement dans les assurances et la gestion financière (« le Groupe »).

Foyer S.A. est la société-mère du Groupe Foyer.

Le périmètre du Groupe comprend les sociétés suivantes :



Au 31 décembre 2022, le Groupe employait 829 personnes au Luxembourg et 78 dans le reste de l'Europe.

Foyer S.A. ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.

Néanmoins, elle détient des sociétés filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dont certaines disposent de succursales à l'étranger.

A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes

Le Groupe Foyer exerce les métiers d'assurance, de prévoyance et de valorisation patrimoniale.

Ces métiers sont exercés à travers cinq business lines :

- l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg (Non-Vie, Vie et Santé),
- l'assurance Non-Vie en Belgique,
- l'assurance Santé pour expatriés,
- l'assurance Vie en libre prestation de services au sein de l'Union Européenne, ainsi que sur certains marchés ciblés
- la gestion et la structuration patrimoniales au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans le domaine des assurances, le Groupe souscrit principalement en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne ainsi que sur certains marchés ciblés via sa filiale WEALINS S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services en Belgique via ses filiales Foyer Assurances S.A. et Foyer-ARAG S.A. et dans le domaine des expatriés dans le monde entier via Foyer Santé S.A.

Dans la gestion financière, le Groupe opère via ses filiales CapitalatWork au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, en gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers, ainsi qu'en intermédiation financière.

A.1.7 Opérations importantes ou autres événements

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe Foyer a réalisé les opérations importantes suivantes :

- En date du 24 mai 2022, Foyer S.A. a vendu 100% des parts de la société Foyer Réassurance S.A. à un actionnaire externe au Groupe.
- En date du 29 novembre 2022, Foyer S.A. a acquis 100% des parts de la société Nexfin S.A. qui étaient détenues par un actionnaire externe au Groupe.

Auxquelles s'ajoutent les opérations importantes suivantes réalisées par ses filiales :

- En date du 1er octobre 2022, Foyer Assurances S.A. a conclu une convention de transfert de portefeuille d'assurance avec Allianz Insurance Luxembourg, la succursale luxembourgeoise de la compagnie belge Allianz Benelux S.A. et qui a été autorisée par la Banque Nationale de Belgique.
- En date du 30 mars 2022, Foyer Vie S.A. a conclu une convention de transfert de portefeuille d'assurance, modifiée en date du 6 mai 2022, avec WEALINS S.A. prenant effet au 1er janvier 2022 et qui a été autorisée par le Commissariat aux Assurances.

Événements survenus après la clôture et perspectives

Aux dates d'arrêt de leurs comptes annuels, aucun facteur n'a été identifié par les Conseils d'administration ayant un impact significatif sur la performance ou la situation financière de leur Société au 31 décembre 2022.

Foyer Vie S.A. prépare la reprise du portefeuille d'assurances vie locale de la compagnie Allianz Life Luxembourg S.A. Le contrat a été signé en novembre 2022 et le transfert effectif devrait se réaliser avant la fin du premier semestre 2023.

Foyer Assurances S.A. prépare la reprise du portefeuille d'assurances santé locale de Foyer Santé S.A. Ainsi, la compagnie Foyer Santé S.A. sera entièrement dédiée à l'activité des contrats d'assurances santé pour expatriés sous la marque « Foyer Global Health ». Le contrat a été signé en août 2022 et le transfert effectif devrait se réaliser avant la fin du premier semestre 2023.

Le 10 mars 2023, Foyer S.A. et ERGO Reiseversicherung AG ont signé un accord de vente pour la reprise de Globality S.A., l'assureur IPMI (International Private Medical Insurance) du Groupe ERGO / Munich Re. Cette transaction est soumise à l'accord du Commissariat aux Assurances, qui est attendu au courant du troisième trimestre 2023.

Après plusieurs années marquées par la pandémie Covid-19, les pays européens dont le Luxembourg sont désormais entrés dans une phase endémique. Cependant, le retour de l'inflation, la remontée rapide des taux d'intérêt et les tensions géopolitiques continuent à peser sur la croissance économique et à alimenter la volatilité sur les marchés financiers.

Nos activités sur le marché local et nos activités d'assurance Non-Vie en libre prestation de services en Belgique devraient assurer un développement commercial comparable à celui des années précédentes grâce à notre offre attractive de produits. Cependant, le marché immobilier difficile, conséquence des taux d'intérêts en hausse, risque d'impacter les ventes de nos produits d'assurance Vie liées aux crédits hypothécaires.

Notre activité d'assurance Santé internationale pour les expatriés qui continue à profiter d'importants investissements opérationnels, devrait poursuivre son développement commercial dynamique.

Nos activités d'assurance Vie en libre prestation de services en assurance Vie et de gestion patrimoniale devraient également continuer à se développer grâce aux équipes commerciales en place et à une offre de service au plus proche des besoins des clients.

L'inflation forte et persistante risque cependant d'impacter la rentabilité de nos activités Non-Vie, la remontée rapide des taux d'intérêt pourrait augmenter les rachats sur nos produits épargne-investissement et la volatilité importante des marchés financiers risque de peser sur nos résultats financiers.

De manière générale, il reste à souligner que les résultats du Groupe resteront fortement tributaires de l'évolution des marchés financiers et des aléas propres aux activités d'assurance.

A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION

Les sections suivantes traitent des résultats de souscription du Groupe et de chacune de ses entités assurantielles, à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante et zone géographique importante.

A.2.1 Résultat des activités de souscription consolidées

Le chiffre d'affaires, comptabilisé selon les principes luxembourgeois, passe de € 2 767,98 millions de primes acquises brutes en 2021 à € 2 360,81 millions en 2022, soit une diminution de 14,7%.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

Le secteur des **activités d'assurance Non-Vie** du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances S.A., Foyer Luxembourg Ré S.A. (qui a repris les activités de Foyer Réassurance S.A. en mars 2022), Foyer Réassurance S.A. (jusqu'à sa date de vente en mai 2022), Foyer-ARAG S.A. et Foyer Santé S.A.

En 2022, les primes acquises brutes en assurance Non Vie s'élèvent à € 564,67 millions. Les primes hors fronting de captives progressent de 10,0% sur les marchés luxembourgeois et belge. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting augmente, en primes acquises, de 24,9%.

En 2022, la charge des sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie, brute de réassurance, diminue de 9,2%. Si l'on ne tient pas compte de la sinistralité sur les affaires captives, la charge des prestations d'assurance Non-Vie diminue de 4,1%.

Le solde de réassurance est significativement impacté par des couvertures d'assurances largement réassurées auprès de réassureurs et captives de réassurance luxembourgeois.

Pour l'activité d'assurance Non-Vie, la ventilation des principaux résultats entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2022	2021	2022	2021
Primes brutes émises	578 206	517 856	24 918	-
Primes brutes acquises	554 309	507 795	10 358	-
Charge des sinistres brute	-303 627	-344 218	-8 128	-19
Frais d'exploitation bruts	-141 860	-126 715	-3 161	-3
Solde de réassurance	-31 803	24 833	-60	15

Depuis 2022, le Groupe souscrit en réassurance acceptée via Foyer Santé ; jusqu'en 2021, les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondaient à des affaires en « run-off ».

Les **activités d'assurance Vie** sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie, Raiffeisen Vie et WEALINS.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Vie s'élèvent à € 272,03 millions en 2022, en hausse de 7,7% par rapport à l'année 2021.

Les primes collectées en libre prestation de services atteignent € 1 524,12 millions, en baisse de 24,1% par rapport à 2021.

L'activité d'assurance vie est exercée uniquement en assurance directe. Les primes brutes émises peuvent être ventilées de plusieurs manières :

k€	Assurance directe	
	2022	2021
Primes individuelles	1 707 870	2 197 157
Primes au titre de contrats de groupe	83 799	65 172
Primes périodiques	197 392	179 005
Primes uniques	1 594 277	2 083 324
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	35 383	39 792
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	167 934	169 829
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 588 352	2 052 708
Solde de réassurance	-2 493	-2 622

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Les primes brutes émises en assurance non-vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2022	2021
Luxembourg (hors captives)	515 654	477 511
Autres pays membres de l'UE	46 023	32 120
Autres pays	41 447	8 225
Total	603 124	517 856

Les primes brutes émises en assurance vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2022	2021
Luxembourg	308 415	329 645
Autres pays membres de l'UE	1 248 495	1 574 685
Autres pays	234 759	357 999
Total	1 791 669	2 262 329

Résultat des autres activités consolidées

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés CapitalatWork Foyer Group et Foyer S.A. Les commissions de gestion d'actifs sont perçues par le groupe CapitalatWork dans des pays de l'Union Européenne.

La société holding perçoit des revenus financiers et ne réalise pas de chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2022, CapitalatWork Foyer Group S.A. gère des actifs pour un total de € 8 886,99 millions, ce qui représente une diminution de 6,8% depuis le 31 décembre 2021. La contribution au résultat consolidé de CapitalatWork Foyer Group s'élève à € 5,60 millions en 2022, en diminution de 75,6% par rapport à 2021.

A.2.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2022 à € 487,3 millions, ce qui constitue une croissance de 10,42% par rapport à 2021. Sur le marché domestique et hors captives, les primes émises ont progressé de 9,49% par rapport à l'exercice précédent. Sur ce même marché, les primes acquises ont progressé de 5,56% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes acquises en auto progressent de 3,02% pour s'établir à € 222,2 millions. En non-auto, les primes acquises augmentent de 9,31% par rapport à l'année précédente.

En Belgique, et plus particulièrement dans la partie francophone et germanophone du pays, nos primes acquises en auto et en habitation augmentent de 6,19%.

Les primes acquises des captives augmentent de 24,90% par rapport à l'exercice précédent en raison d'un remboursement de prime exceptionnelle l'année précédente.

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 218,2 millions en augmentation de 9,51% par rapport à 2021.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2022	2021	2022	2021
Primes brutes émises	487 311	441 321	-	-
Primes brutes acquises	464 994	432 961	-	-
Charges des sinistres brutes	-252 731	-298 266	1	-19
Frais d'exploitation bruts	-121 239	-109 625	-	-3
Solde de réassurance	-42 111	8 542	8	15

Foyer Assurances ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

La ventilation pour les principaux groupes de branches à l'intérieur de l'assurance directe peut être présentée comme suit :

k€	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité civile	Automobile Autres branches	Pertes pécuniaires
Primes brutes émises	121 360	73 497	167 080	50 720
Primes brutes acquises	110 169	72 962	161 591	50 888
Charges des sinistres brutes	-59 100	-62 643	-99 271	-6 458
Frais d'exploitation bruts	-36 532	-18 002	-44 565	-2 790
Solde de réassurance	-16 182	19 689	-566	-38 537

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 487 311 (2021 : k€ 441 321) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2022	2021
Luxembourg	453 503	419 980
Autres pays membres de l'UE	33 808	21 341

A.2.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG

Les primes brutes émises en assurance directe s'élèvent en 2022 à € 17,5 millions, ce qui constitue une croissance de 5,4% par rapport à 2021. Les primes acquises nettes progressent de 5,2% pour s'établir à € 16,4 millions.

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 3,7 millions en diminution de 34,1% par rapport à 2021.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2022	2021
Primes brutes émises	17 531	16 627
Primes brutes acquises	17 155	16 297
Charges des sinistres brutes	-3 736	-5 666
Frais d'exploitation bruts	-3 634	-3 423
Solde de réassurance	-195	-79

L'activité d'assurance directe s'exerce entièrement dans la branche « Protection juridique ».

Foyer-ARAG n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 16 627 (2021 : k€ 15 906) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2022	2021
Luxembourg	15 779	14 969
Autres pays membres de l'UE	1 752	1 658

A.2.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Santé

Les primes émises progressent de € 59,9 millions en 2021 à € 98,3 millions à fin 2022, ce qui constitue une croissance de 64,1%. Parallèlement les primes acquises nettes augmentent à € 81,3 millions (2021 : € 56,6 millions).

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 54,4 millions en progression de 40,1% par rapport à l'année 2021.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2022	2021	2022	2021
Primes brutes émises	73 364	59 908	24 918	-
Primes brutes acquises	72 160	58 536	10 358	-
Charges des sinistres brutes	-46 817	-39 943	-8 129	-
Frais d'exploitation bruts	-15 778	-12 434	-3 160	-
Solde de réassurance	-394	-296	-68	-

Les résultats de l'activité d'assurance Non-Vie ont été réalisés exclusivement dans la branche « Maladie ».

Depuis 2022, Foyer Santé souscrit des contrats d'assurances en acceptation de réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises, soit k€ 98 282 (2021 : k€ 59 908) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2022	2021
Luxembourg	46 372	42 561
Autres pays membres de l'UE	10 463	9 121
Autres pays	41 447	8 225

A.2.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Luxembourg Ré

Le montant total des primes brutes émises de k€ 11 328 (2021 : -) est relatif à des contrats d'assurance Non-Vie.

k€	Assurance directe	
	2022	2021
Primes brutes émises	11 328	-
Primes brutes acquises	11 328	-
Charges des sinistres brutes	-25 562	-
Frais d'exploitation bruts	-1 148	-
Solde de réassurance	-	-

Foyer Luxembourg Ré n'a pas d'activité de rétrocession en réassurance. L'ensemble des primes sont émises au Luxembourg.

A.2.6 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à € 245,10 millions. Le chiffre d'affaires augmente de 6,06% par rapport à 2021.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,67 millions.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche une perte de € 76,80 millions, contre un bénéfice de € 45,62 millions en 2021

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2022	2021
Primes individuelles	161 304	165 919
Primes au titre de contrats de groupe	83 800	65 173
Primes périodiques	185 097	166 865
Primes uniques	60 007	64 227
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	27 810	29 548
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	156 309	158 450
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	60 985	43 044
Solde de réassurance	-1 273	-1 247

Foyer Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 245 104 (2021 : k€ 231 092) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2022	2021
Luxembourg	203 093	194 377
Autres pays membres de l'UE	42 011	36 715

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.7 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie

Le chiffre d'affaires s'élève à € 22,45 millions. Cette diminution de 4,8% par rapport à l'exercice 2021 s'explique par le ralentissement marqué du marché immobilier qui se traduit par une baisse de la production des contrats de solde restant dû. Cette baisse est partiellement compensée par une progression des contrats R-Vie Save Invest.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,61 millions.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche en 2022 une perte de € 6,22 millions, contre un bénéfice de € 7,46 millions en 2021.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2022	2021
Primes individuelles	22 449	23 593
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	11 779	11 408
Primes uniques	10 670	12 185
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	7 573	10 244
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	11 625	11 330
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	3 251	2 020
Solde de réassurance	-774	-877

Toutes les primes émises sont émises au titre de contrats individuels, Raiffeisen Vie ne souscrivant pas de contrats d'assurance de groupe.

Par ailleurs, Raiffeisen Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 22 449 (2021 : k€ 23 593) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2022	2021
Luxembourg	21 524	22 710
Autres pays membres de l'UE	925	883

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.8 Résultat des activités de souscription de WEALINS

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2022 s'élève à € 1 524,1 millions en diminution de 24,1% par rapport à 2021.

Les prestations (rachats partiels et totaux, décès, échéances) s'élèvent à € 1 108,0 millions en 2022 contre € 1 106,5 millions en 2021 (+0.13%).

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2022	2021
Primes individuelles	1 524 116	2 007 645
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	515	659
Primes uniques	1 523 601	2 006 986
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 524 116	2 007 645
Solde de réassurance	-445	-499

WEALINS ne souscrit pas d'affaires groupe et pour la totalité des primes souscrites, le risque de placement est supporté par les souscripteurs. La quasi-totalité des primes sont des primes uniques (99,9%).

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 1 524 116 (2021 : k€ 2 007 645) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2022	2021
Luxembourg	83 798	112 558
Autres pays membres de l'UE	1 205 559	1 537 087
Autres pays	234 759	358 000

A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les comptes annuels consolidés sont établis en évaluant à la juste valeur certains instruments financiers (titres de placement et instruments dérivés), à la différence des comptes annuels de Foyer S.A. et de ses filiales qui présentent seulement des corrections de valeur en situation de moins-value latente.

A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs

Comptes consolidés de Foyer S.A.

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges reconnus par le résultat et relatifs :

- aux placements, y compris aux terrains et constructions, aux prêts et dépôts,
- aux placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux,
- aux dépôts, à la trésorerie et aux autres dettes envers les établissements de crédit,
- aux actions propres.

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres. Au cours de l'exercice 2022, cette variation présente une charge de € 368 439,2 milliers (2021 : un produit de € 113 927,8 milliers) avant impôts différés.

Résultats financiers sous LuxGAAP FVO (en k€)	31.12.2022	31.12.2021	Var. 2022/2021	Var. %
Plus et moins-values sur titres	36 885,2	78 887,1	-42 001,9	-53,2%
Revenus sur titres et autres actifs	78 177,6	67 857,8	10 319,8	15,2%
Charges financières	-27 773,3	-27 945,3	172,0	-0,6%
Total sur placements	87 289,5	118 799,6	-31 510,1	-26,5%
Rappel du résultat sur contrats en unités de compte	-1 877 793,3	1 666 565,4	-3 544 358,7	-212,7%
Résultat financier total	-1 790 503,8	1 785 365,0	-3 575 868,8	-200,3%

Les commissions de gestion prélevées au sein du Groupe par CapitalatWork Foyer Group S.A. sont éliminées des postes « charges des placements ». Réciproquement, les commissions rétrocédées par CapitalatWork aux sociétés d'assurance vie sont éliminées du poste « produits des autres placements ». Ces opérations réciproques entre les secteurs d'activité du Groupe n'ont pas d'incidence sur le résultat consolidé. Elles sont éliminées en contrepartie de postes dédiés dont la somme est donc nulle. Ces postes sont présentés dans les charges des placements pour les sociétés d'assurance et dans les frais d'exploitation nets pour les autres activités.

Informations concernant Foyer Assurances S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2022	2021
Produits provenant de terrains et constructions	272	259
Produits provenant d'autres placements	17 576	17 534
Reprise corrections de valeur sur placements	203	545
Profits provenant de la réalisation de placements	27 519	36 807
Total des produits des placements	45 570	55 145
Charges de gestion de placement	-14 698	-6 525
Dotations moins-values non réalisées	-41 503	-6 731
Pertes provenant de la réalisation de placements	-19 255	-1 609
Total des charges des placements	-75 456	-14 865
Résultat net des placements	-29 886	40 280

Informations concernant Foyer-ARAG S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2022	2021
Produits provenant d'autres placements	953	911
Reprise corrections de valeur sur placements	5	89
Profits provenant de la réalisation de placements	543	592
Total des produits des placements	1 501	1 592
Charges de gestion de placement	-460	-242
Dotations moins-values non réalisées	-1 489	-11
Pertes provenant de la réalisation de placements	-922	-113
Total des charges des placements	-2 871	-366
Résultat net des placements	-1 370	1 226

Informations concernant Foyer Santé S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2022	2021
Produits provenant d'autres placements	1 934	1 801
Reprise corrections de valeur sur placements	29	208
Profits provenant de la réalisation de placements	1 668	1 150
Total des produits des placements	3 631	3 159
Charges de gestion de placement	-1 572	-651
Dotations moins-values non réalisées	-3 974	-348
Pertes provenant de la réalisation de placements	-2 679	-16
Total des charges des placements	-8 225	-1 014
Résultat net des placements	-4 594	2 145

Informations concernant Foyer Luxembourg Ré S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2022	2021
Produits provenant d'autres placements	288	-
Reprise corrections de valeur sur placements	-	-
Profits provenant de la réalisation de placements	15	-
Total des produits des placements	303	-
Charges de gestion de placement	-518	-
Dotations moins-values non réalisées	-131	-
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-
Total des charges des placements	-649	-
Résultat net des placements	-346	-

Informations concernant Foyer Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2022	2021
Produits provenant de terrains et constructions	-	1
Produits des entreprises liées	420	420
Produits des participations	1 213	893
Produits provenant d'autres placements	50 441	41 810
Reprise corrections de valeur sur placements	3 192	19 489
Profits provenant de la réalisation de placements	51 179	46 351
Total des produits des placements	106 445	108 964
Plus-values non réalisées s/placements UC	9 640	30 038
Charges de gestion de placement	-29 963	-16 918
Dotations moins-values non réalisées	-77 091	-12 197
Pertes provenant de la réalisation de placements	-70 256	-10 943
Total des charges des placements	-177 310	-40 058
Moins-values non réalisées s/placements UC	-41 578	-1 420
Résultat net des placements (hors placements UC)	-102 803	97 524

Informations concernant Raiffeisen Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2022	2021
Produits provenant d'autres placements	4 950	4 471
Reprise corrections de valeur sur placements	30	725
Profits provenant de la réalisation de placements	3 067	4 032
Total des produits des placements	8 047	9 228
Plus-values non réalisées s/placements UC	314	1 050
Charges de gestion de placement	-3 494	-1 531
Dotations moins-values non réalisées	-8 436	-428
Pertes provenant de la réalisation de placements	-6 461	-368
Total des charges des placements	-18 391	-2 327
Moins-values non réalisées s/placements UC	-1 227	-2
Résultat net des placements (hors placements UC)	-11 257	6 901

Informations concernant WEALINS S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2022	2021
Produits provenant de terrains et constructions	285	209
Produits provenant d'autres placements	6 883	5 458
Reprise corrections de valeur sur placements	44	137
Profits provenant de la réalisation de placements	5 413	7 747
Total des produits des placements	12 625	13 552
Plus-values non réalisées s/placements UC	191 706	1 749 592
Charges de gestion de placement	-9 861	-7 091
Dotations moins-values non réalisées	-3 605	-489
Pertes provenant de la réalisation de placements	-4 336	-1 438
Total des charges des placements	-17 802	-9 018
Moins-values non réalisées s/placements UC	-2 036 657	-112 693
Résultat net des placements (hors placements UC)	-1 850 128	4 534

A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres

Les plus- ou moins-values latentes sur investissements du Groupe comptabilisées directement en fonds propres sont les suivantes pour les comptes consolidés de Foyer S.A. :

k€	Actions	Obligations	31.12.2022
Plus- et moins-values latentes	79 439	-92 706	-13 267
Impôts différés	-17 892	23 121	5 229
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	61 547	-69 585	-8 038
dont part du Groupe	59 243	-66 967	-7 724
dont part des intérêts minoritaires	2 304	-2 618	-314

k€	Actions	Obligations	31.12.2021
Plus- et moins-values latentes	199 175	155 997	355 172
Impôts différés	-49 423	-40 076	-89 499
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	149 752	115 921	265 673
dont part du Groupe	146 217	112 580	258 797
dont part des intérêts minoritaires	3 535	3 341	6 876

La réserve de réévaluation des titres renseigne la variation des plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente. Les plus- ou moins-values latentes sur les titres détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes.

Les plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont diminuées des impôts différés qui deviendront exigibles en cas de vente de ces titres. Les plus- ou moins-values réalisées lors de la vente sont alors recyclées par le compte de profits et pertes.

Les filiales de Foyer S.A. établissant leur compte en LuxGAAP, il n'y a pas de profits et pertes générés par les investissements comptabilisés directement en fonds propres pour ces sociétés.

A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations

Le Groupe ainsi que ses filiales n'ont réalisé aucun investissement dans des titrisations.

A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS

La performance des autres activités provient de l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés du Groupe CapitalatWork ainsi que par l'activité des sociétés holding.

Autres activités (en k€)	31.12.2022	31.12.2021
Commissions de gestion d'actifs	52 686	71 133
Frais d'exploitation nets	-40 502	-38 414
Produits et charges des placements	62 492	6 905
Autres produits	571	547
Autres produits et charges	-3 289	-1 914
Résultat avant impôts des autres activités	71 958	38 257

A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE

Les principales opérations et transactions intragroupe sont les suivantes :

- les opérations techniques en relation avec la réassurance interne entre Foyer Assurances et Foyer Luxembourg Ré et entre Foyer Santé et Foyer Luxembourg Ré ;
- les frais de gestion payés par toutes les sociétés du Groupe Foyer qui détiennent un portefeuille titre (à l'exception de Raiffeisen Vie) à CapitalatWork Foyer Group ;
- les intérêts payés sur emprunts et emprunts subordonnés par Foyer Vie et Raiffeisen Vie à Foyer S.A. et par Foyer Immo, Air Properties et Naos à Foyer Vie ;
- les frais généraux payés par toutes les sociétés du Groupe à Foyer Assurances pour les services fournis par cette dernière au niveau du support informatique, des ressources humaines, du recrutement et de la formation, de la tenue des comptes, du conseil juridique, des services généraux, etc.
- les dividendes payés par les filiales à Foyer S.A.

A.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe et ses filiales assurantielles n'ont pas identifié d'autre information importante nécessitant une publication dans le présent chapitre.

B. Système de gouvernance

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1 Description du système de gouvernance

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »). Cette Charte de Gouvernance est disponible sur le site web <http://groupe.foyer.lu> et est actualisée régulièrement. La dernière mise à jour date du 6 décembre 2022.

La Charte définit notamment :

- la structure et l'organisation du Groupe Foyer ;
- le rôle et le mode de fonctionnement des Assemblées Générales des actionnaires ;
- le profil de compétence du Conseil d'Administration et de la Direction ;
- le rôle, la composition, la Présidence, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que la délégation de la gestion journalière ;
- le rôle, la composition et le mode de fonctionnement des Comités spécialisés du Conseil d'Administration, que sont le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- les attributions de l'Administrateur délégué du Groupe
- le rôle et la composition de la Direction, ainsi que le mode de fonctionnement des Comités Exécutifs qui l'assistent dans la gestion journalière ;
- les fonctions clés suivant le régime Solvabilité II ;
- la politique en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale du Groupe Foyer ;
- les valeurs du Groupe.

Elle s'applique aussi transversalement à l'ensemble des filiales du Groupe.

Conseil d'Administration

Conformément à la Charte de Gouvernance, « *chaque société du Groupe est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration, et après que celui-ci ait recueilli l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A.* »

La composition du Conseil d'Administration de Foyer S.A. est publiée annuellement sur le site internet.

Comités du Conseil d'Administration

La Charte stipule que « *Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration de Foyer S.A. a établi des comités spécialisés qui l'assistent et le conseillent dans des domaines spécifiques qu'ils traitent en détail.*

Il s'agit des comités suivants :

- *le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques,*
- *le Comité de Nomination et de Rémunération.*

Les attributions de ces comités s'étendent à l'ensemble des sociétés formant le Groupe.

CapitalatWork Foyer Group S.A. a son propre Comité d'Audit, Compliance et Risk Management qui dispose des compétences spécifiques dans le domaine de la gestion d'actifs. Le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques de Foyer S.A. est informé des travaux du Comité d'Audit, Compliance et Risk Management de CapitalatWork Foyer Group S.A. »

Direction

Le rôle, la composition et le mode de fonctionnement de la Direction sont définis dans la Charte de Gouvernance.

La Direction du Groupe est organisée d'une manière transversale à l'ensemble des entités du Groupe Foyer. Elle comporte 11 membres.

Fonctions clés

Le système de gouvernance du Groupe repose aussi sur les fonctions clés Solvabilité II que sont la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle.

Au niveau du Groupe, le Chief Risk Officer, le responsable Compliance Groupe, le responsable audit interne, et le Chief Actuary sont nommés par le Conseil d'administration de Foyer S.A. sur proposition de l'Administrateur délégué.

Au niveau des filiales, chaque fonction clé est nommée par le Conseil d'administration concerné.

Chaque fonction clé, au niveau du Groupe ou de ses filiales, dispose d'un responsable unique, personne physique.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement indépendants des fonctions opérationnelles qu'ils contrôlent et notamment de leurs responsables respectifs.

Ni la personne responsable d'une fonction clé, ni les personnes collaborant à son exercice ne participent aux activités contrôlées, en particulier aux activités opérationnelles, que ce soit simultanément ou en contrôlant postérieurement des activités réalisées sur une période antérieure durant laquelle elles exerçaient elles-mêmes ces activités.

Une même personne peut être nommée responsable de la même fonction pour plusieurs sociétés du Groupe sous réserve que les exigences de disponibilité et d'indépendance soient respectées.

Dans l'exercice de sa fonction, le responsable de la fonction clé dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et il peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le Conseil d'administration est responsable des moyens attribués à chaque fonction clé, y compris la disponibilité des personnes participant à la fonction et leur accès aux formations et informations nécessaires.

Le Conseil d'administration est en droit de demander au responsable de la fonction clé des informations de manière proactive et indépendante à tout moment.

Les responsables des fonctions clés peuvent intervenir de leur propre initiative auprès du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés à tout moment. Les responsables des fonctions clés communiquent leurs conclusions et recommandations au Conseil d'administration de la société concernée.

B.1.2 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période

La Charte de Gouvernance du Groupe Foyer a été actualisée, principalement quant à l'organigramme du Groupe et l'implémentation de la Lettre Circulaire 22/15 du Commissariat aux Assurances relative aux conseils d'administration.

B.1.3 Politique et pratiques de rémunération

Principes de la politique de rémunération

La Charte de Gouvernance définit au chapitre VII.3 le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération. Celui-ci a en outre « *pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans toutes les matières relatives à la rémunération des administrateurs et des membres de la Direction* » du Groupe.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne les collaborateurs de Foyer, y compris la Direction et les fonctions clés, la politique de rémunération est établie au niveau du Groupe de façon à attirer, garder et motiver des collaborateurs hautement qualifiés dans leurs domaines d'expertise. Elle s'établit en tenant compte d'une gestion saine des risques et s'aligne sur la stratégie et les objectifs à long terme de l'entreprise. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle s'inspire des politiques de rémunération pratiquées sur la place et applique la convention collective du secteur des assurances.

Critères de performance individuelle ou collective

La rémunération de la Direction est basée sur une évaluation annuelle de leurs prestations par rapport aux objectifs de Foyer S.A. La rémunération totale se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération variable est déterminée en fonction d'une formule préétablie, prenant en considération les résultats consolidés de Foyer S.A., les résultats de la/des sociétés dans la(les)quelle(s) l'Executive Manager a une influence prépondérante, ainsi que le taux de réalisation d'objectifs individuels et collectifs fixés annuellement.

Un équilibre approprié entre composante fixe et variable permet une politique souple en matière de rémunération variable et notamment la possibilité pour Foyer de ne pas payer de rémunération variable.

Les collaborateurs du Groupe ont également droit à une rémunération variable. Celle-ci est attribuée en combinant :

- la performance individuelle du collaborateur ;
- la performance de l'unité d'exploitation concernée ;
- les résultats du Groupe.

Elle reflète des performances durables, ajustées aux risques, et supérieures aux attentes requises pour la fonction de l'employé. La rémunération variable n'est pas garantie et n'encourage pas une prise de risque excessive.

La rémunération variable totale est de l'ordre de 16% de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des effectifs pour l'ensemble des sociétés d'assurances du Groupe.

Foyer a mis en place depuis 2009 un plan d'attribution d'options d'achat sur des actions de Foyer S.A., en faveur des membres du Comité Exécutif Groupe. Le but de ce plan est de fidéliser le Comité Exécutif Groupe et de stimuler l'accroissement de valeurs à long terme à travers un travail d'équipe.

Régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée

Foyer offre des avantages extra-légaux au personnel actif et aux pensionnés.

Au 1er janvier 2003 un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales versées par le Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronale de retraite, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date.

B.1.4 Informations sur les transactions importantes

Certains bénéficiaires du plan d'options de Foyer S.A. ont exercé ou cédé des options en 2022.

Aucune autre transaction importante n'a été conclue durant l'exercice 2022 avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences

Foyer apporte une attention particulière aux exigences de compétence et d'honorabilité ainsi qu'à la formation des administrateurs et des collaborateurs qui accèdent à des responsabilités.

La Charte de Gouvernance du Groupe définit aux annexes XII.3 et XII.4 les profils des compétences essentielles que le Conseil d'Administration et la Direction doivent réunir dans leurs ensembles pour s'acquitter pleinement de leurs responsabilités.

Les administrateurs et les responsables des fonctions clés doivent posséder l'honorabilité, les compétences et l'expérience professionnelle requises par la Lettre Circulaire 22/15 (respectivement 21/12) du Commissariat aux Assurances relative aux conseils d'administration (respectivement aux fonctions clés).

B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein

La compétence des personnes qui dirigent le Groupe, respectivement ses différentes entités ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein est évaluée une première fois lors du recrutement de celles-ci.

Leurs compétences techniques, relationnelles, de leadership... sont évaluées par des experts métiers, des spécialistes ressources humaines et dans certains cas par un administrateur, membre du Comité de Nomination.

De plus, l'évolution des compétences de chaque collaborateur est mesurée à travers le processus d'appréciation annuelle.

Une évaluation annuelle du fonctionnement et de la performance de la Direction et des fonctions clés au niveau du Groupe est effectuée par le Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A. dont la description figure dans le Chapitre VII.3 de la Charte de Gouvernance.

Tout membre du personnel fait l'objet d'une évaluation annuelle afin que ses performances soient évaluées sur le long terme.

L'évaluation de la performance individuelle se base essentiellement sur des critères qualitatifs (non-financiers) et les projets en cours.

B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1 Système de gestion des risques

Afin d'assurer la bonne gestion de ses risques, le Groupe a mis en place un « Entreprise Risk Management » (ci-après « ERM »), qui est un système de gestion des risques et de contrôle interne global conçu pour permettre à la Direction et au Conseil d'être tenus informés, en temps utile et de façon régulière, des risques significatifs auxquels sont exposées les activités du Groupe. Cet ERM est également conçu pour permettre aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, et de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe.

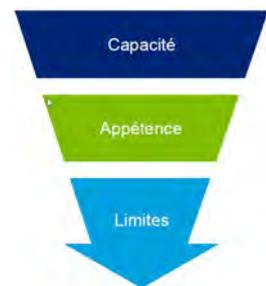
Le système de gestion des risques implémenté au sein du Groupe est organisé d'une manière transversale à toutes ses entités et englobe :

- un cadre d'appétence au risque aligné aux objectifs stratégiques ;
- un ensemble de mesures de risques, complété de limites et tolérances cohérentes avec l'appétence au risque approuvée ;
- un processus efficace pour identifier, mesurer, évaluer et gérer de manière adéquate les risques auxquels Foyer est exposé à court et à long terme ;
- un reporting approprié permettant au management de connaître le profil de risque global afin de pouvoir prendre les décisions appropriées et de formuler des recommandations de risques précises.

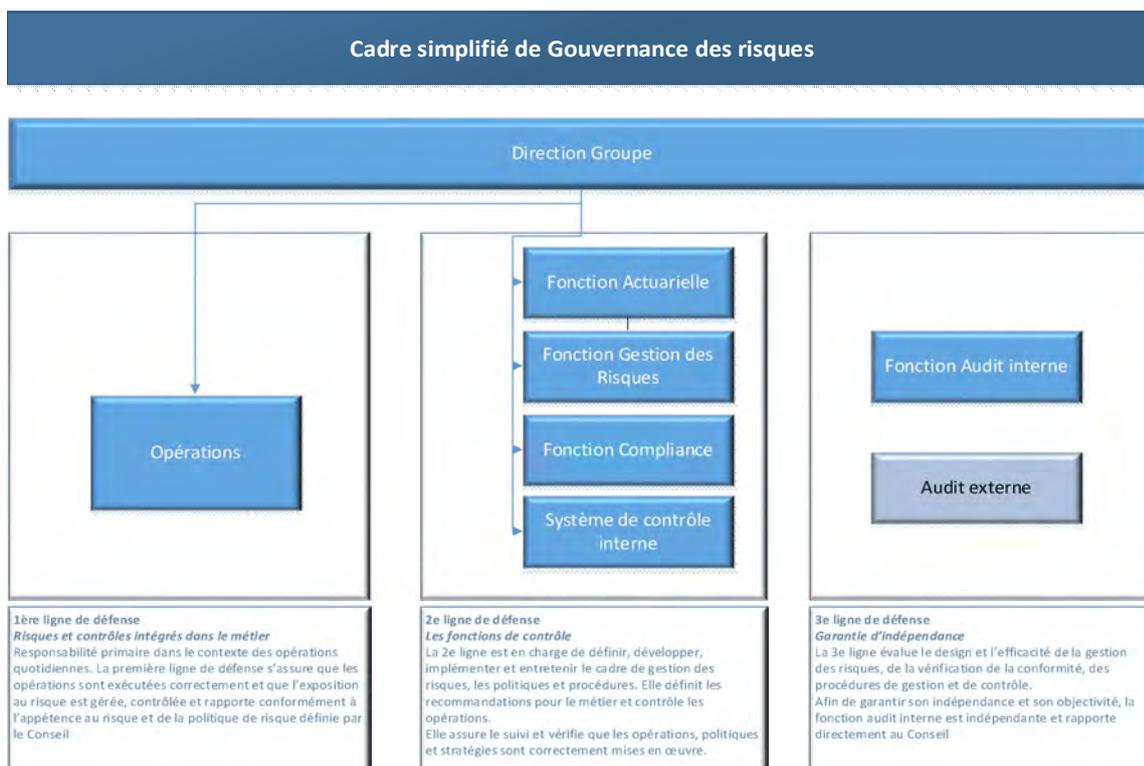
L'appétence au risque définit le niveau de risque maximal que le Groupe et ses filiales acceptent de prendre pour réaliser leurs objectifs stratégiques et commerciaux, eu égard aux attentes et au mandat reçu des parties prenantes (actionnaires, débiteurs, autorités de contrôle, clients, ...) et compte tenu de leur capacité globale à supporter des risques. Elle définit ainsi le positionnement du Groupe sur l'échelle risque-rendement.

Le cadre d'appétence au risque s'articule autour des 3 concepts clés suivants :

- La **capacité de risque** est l'évaluation de la capacité globale du Groupe à supporter les risques auxquels il est soumis, en tenant compte de ses fonds propres, de sa liquidité, de ses engagements et de son Plan d'entreprise.
- L'**appétence au risque** est le niveau maximal de risque que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques (rentabilité, croissance, offre de produits) à l'horizon de son Plan d'entreprise.
- Les **limites** de risques matérialisent la déclinaison de l'appétence au risque au niveau opérationnel sur les lignes d'activités ou tout autre niveau de déclinaison jugé pertinent.



Le cadre d'appétence au risque fait l'objet d'une révision régulière, au moins une fois par an, afin de s'assurer que tous les risques importants sont gérés d'une manière appropriée.



La gestion des risques est suivie au niveau du Groupe par deux types d'instances : la Direction et les Conseils d'Administration de Foyer S.A. et de ses filiales sur base des rapports et conseils fournis par son Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques (ci-après « CACGR »).

Les mécanismes et procédures de contrôle et de gestion des risques sont principalement composés :

- des structures de gouvernance au niveau du Groupe, telles que définies dans la Charte de Gouvernance, conçues pour permettre une supervision et une gestion appropriées des activités du Groupe et pour assurer une répartition claire des rôles et des responsabilités au plus haut niveau hiérarchique ;
- des structures de gestion et des mécanismes de contrôle à trois niveaux conçus pour permettre d'appréhender les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et leur gestion (au travers notamment des reporting financiers, de gestion et réglementaires) ; et
- des contrôles et procédures de communication permettant au management de disposer en temps utile d'une bonne visibilité sur les risques encourus et des informations nécessaires pour prendre les décisions importantes.

B.3.2 Intégration du système de gestion des risques

Le Conseil d'Administration de Foyer S.A. définit la stratégie et l'appétence au risque au niveau du Groupe, qui sont ensuite déclinées au niveau des différentes filiales à travers leur Conseil d'Administration respectif. Les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie définie par les Conseils d'Administration et gèrent les risques liés à leurs activités/domaines de responsabilité en fonction de l'appétence définie.

La méthodologie, la gestion du modèle d'évaluation, les validations correspondantes ainsi que le reporting des risques des entités assurantielles et consolidé sont centralisés au niveau du Groupe.

La gestion des risques au niveau du Groupe tient compte du système de gestion des risques des différentes filiales et du Groupe, ainsi que des interdépendances existantes au niveau du Groupe.

La fonction « Gestion des Risques » est coordonnée d'une manière transversale pour toutes les entités assurantielles du Groupe Foyer par le Chief Risk Officer (CRO) qui s'appuie sur des Risk Officers dédiés dans les filiales. Le CRO rend compte de ses activités à la Direction, au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques, ainsi qu'aux Conseils. Il informe régulièrement ces instances sur le degré du risque et des mesures correctrices mises en œuvre. Un tableau de bord des risques majeurs est communiqué au moins une fois par an au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

La gestion des risques alimente les réflexions menées au sein du Groupe sur les sujets essentiels touchant à l'orientation des activités et à la réalisation des objectifs, dont notamment celles menées au niveau du Comité Exécutif en matière de stratégie et de pilotage du Groupe et de ses entités, celles des risk managers/officers concernant le système de gestion des risques, du Comité financier, du Comité de réassurance ou du Comité de Sécurité Informatique.

B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le principal objectif de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est de s'assurer que le Groupe et ses filiales identifient et évaluent tous les risques majeurs inhérents à leurs activités pour ensuite déterminer les besoins en capital correspondants, ou identifier d'autres moyens de mitigation de ces risques, et ce d'une manière continue sur toute la période du Plan d'entreprise. Dans ce processus sont également considérées des situations où le Groupe et ses filiales seraient confrontés à des situations défavorables afin de déterminer les besoins en capital et les mesures de mitigation nécessaires pour y faire face. C'est donc un outil essentiel du système de gestion des risques.

Processus ORSA

Le Conseil d'Administration a défini le processus ORSA en 8 étapes :

- 1) Description de la **mission** et de la **stratégie** de l'entreprise ;
- 2) Identification des **risques** et analyse du **profil de risque** (à l'aune de la formule standard) ;
- 3) Identification et évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque du Groupe et de ses Sociétés **s'écarte d'une manière significative** des hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) à l'aide **de la formule standard** ;
- 4) Identification et évaluation du **besoin global de solvabilité** (BGS), à l'aide de l'**évaluation interne** à laquelle le Groupe et ses Sociétés procèdent compte tenu de leur profil de risque spécifique, de la vision de leur besoin en capitaux basée sur leur appétence au risque et tenant compte des risques non pris en compte dans la formule standard (p.ex. les risques stratégiques, de conformité, de réputation) ou qui y seraient repris d'une manière imparfaite, et de leur stratégie commerciale ;
- 5) Identification et évaluation de la situation de solvabilité incluant l'impact de certains **stress tests** et scénarios adverses, ainsi que la **solvabilité future** sous-tendue par les hypothèses du Plan d'entreprise ;
- 6) Mise au point d'un **plan de solvabilité** en fonction des conclusions des évaluations précédentes ;
- 7) **Pilotage continu de la solvabilité**, c'est-à-dire la description des moyens en place pour piloter la solvabilité en cours d'année ;
- 8) **Intégration** dans les processus décisionnels et opérationnels.

Les principes du processus ORSA sont définis par une politique spécifique, qui a été approuvée par le Conseil et qui fait l'objet d'une révision régulière. L'ORSA se base sur des chiffres récents (en principe moins de 6 mois) et sur le plan d'entreprise.

Le responsable de la fonction Gestion des risques coordonne la réalisation de l'ORSA moyennant une analyse des risques de type à la fois « bottom-up » et « top-down ». Cela implique un travail collaboratif des différents niveaux d'autorités autour d'une vision intégrée des risques. Le Comité Exécutif supervise ces travaux.

Le processus d'évaluation donne lieu à la rédaction d'un rapport qui formalise les conclusions de ces évaluations et accompagne la prise de décision au sein du Groupe.

Le rapport ORSA et ses conclusions sont transmis à l'autorité de tutelle dans les délais prévus par la réglementation.

Fréquence de l'ORSA

Le processus ORSA est réalisé au niveau du Groupe et au niveau de chacune de ses filiales assurantielles. Il est mené de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque de l'entité subit une évolution notable. L'ORSA est réalisé en parallèle au processus de planification du Plan d'Entreprise car il est un élément central de la planification et de prise de décision.

Le dernier rapport ORSA a été discuté et approuvé par le CACGR de Foyer S.A. du 3 décembre 2022, par le Conseil d'Administration de Foyer S.A. du 7 décembre 2022 et, pour les parties qui les concernent, approuvé par les différents Conseils d'Administration des filiales d'assurance du Groupe. Une copie des différents rapports ORSA a été transmise conformément à la réglementation à l'autorité de tutelle.

Prise en compte du profil de risque propre

L'évaluation des besoins de solvabilité propres du Groupe et de ses entités filiales s'appuie sur une analyse du profil de risque basée sur la formule standard. Elle vise à évaluer les moyens dont doivent disposer les différentes entités formant le Groupe pour faire face aux risques importants auxquels elles sont exposées compte tenu des ambitions affichées par le Plan d'entreprise et de l'appétence au risque. Ces moyens peuvent être du capital ou d'autres moyens (réassurance, plan d'urgence, couverture par des options, allocation d'actifs, moyens organisationnels et humains, etc.). Pour définir son profil de risque, Foyer se base sur la nomenclature définie dans la directive Solvabilité II ; elle identifie et prend en compte les risques qui ne sont pas pris en compte ou d'une manière incomplète dans la formule standard.

Les différents Conseils et la Direction utilisent les résultats de l'ORSA pour revoir le profil de risque global et s'assurer qu'il est conforme aux tolérances de risques fixées. Les résultats de l'ORSA sont également pris en compte dans le processus de prise de décisions importantes telles qu'une acquisition, le développement d'une nouvelle branche, le changement de la politique de souscription ou d'investissement.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le Contrôle interne est un des piliers de la gouvernance de Foyer. Il est défini au sein du Groupe comme un système cohérent et global comprenant un ensemble de moyens humains et techniques et ayant pour objectifs, notamment :

- la sécurité des opérations, des biens et des personnes,
- l'efficacité et la qualité des services,
- le respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des normes et usages professionnels et déontologiques,
- la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion,
- et de manière générale, la réalisation des objectifs du Groupe.

Le dispositif de contrôle interne de Foyer se fonde sur le *modèle des trois lignes de défense* qui permet de responsabiliser et séparer les tâches de contrôles :

1. La **première ligne de défense** est logée au niveau des opérations. Le contrôle qui y est opéré est immédiat, systématique et permanent. Il vise à garantir la régularité, la sécurité et la validité de toutes les opérations, ainsi que le respect des mesures liées à la surveillance des risques associés à ces opérations. Il s'exerce dans chaque domaine de la gestion opérationnelle (souscription, émission de contrats, prise en charge, règlement de sinistres, ...) et de la gestion fonctionnelle (ressources humaines, services généraux, comptabilité, informatique, ...). Il est soit implémenté dans les applications, soit réalisé par le collaborateur en charge de l'opération validée suivant les dispositions du règlement de signature. Chaque processus, chaque procédure et chaque activité doivent comporter des points de contrôle adéquats pour atteindre les objectifs en matière de contrôle interne. La responsabilité de ces activités de contrôle, qui sont considérées comme une partie intégrante de chaque processus d'entreprise, est attribuée au Directeur concerné selon l'organigramme défini dans la Charte de Gouvernance.
2. Le contrôle de la **deuxième ligne de défense** est réalisé par les fonctions clés. Il s'agit d'un contrôle a posteriori systématique ou par échantillon, permanent mais suivant une périodicité adaptée, des opérations regroupées selon leur nature. Il vise des contrôles spécifiques tels que vérifications et comparaisons, listes de contrôle et rapprochement des comptes, contrôles de qualité qui sont prévus pour traquer continuellement les anomalies. Il a pour objectif de vérifier la régularité et la conformité des opérations et de suivre certains types particuliers de risques.
3. La **troisième ligne de défense** est constituée par l'Audit interne qui mène des missions périodiques, ponctuelles ou inopinées d'évaluation et de conseil sur l'amélioration des dispositifs en place. Ce dernier a également pour mission d'examiner et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle du premier et du deuxième niveau et notamment leur adéquation à la nature des risques liés aux opérations.

Il en découle que la mise en œuvre effective du système de contrôle interne est réalisée en impliquant tout le personnel dans les activités de contrôle. Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire.

Le CRO, en charge de la fonction « Gestion des Risques », a la responsabilité de l'organisation du dispositif global de contrôle interne intégré tel que défini dans la politique globale de gestion des risques. Il s'appuie pour cela sur le Risk Manager respectivement les Risk Officers dédiés et il est assisté par le Responsable du Contrôle Interne, en charge du suivi et de l'animation d'un dispositif de contrôle de premier niveau.

Le responsable de l'Audit Interne, le Chief Compliance Officer, le Chief Actuary et le CRO rendent périodiquement compte, conformément aux chartes et politiques en vigueur au CACGR du Conseil d'Administration de Foyer S.A. sur la situation et les travaux en cours en matière de contrôle interne et gestion des risques et de missions d'audit. Les rapports des réunions du CACGR sont présentés au Conseil d'Administration de Foyer S.A. et, pour les points concernés, aux Conseils d'Administration des autres entités du Groupe.

L'auto-évaluation par les services opérationnels de l'efficacité du contrôle interne est régulièrement reconduite et confrontée à la base des incidents déclarés. Chaque service/département/entité désigne une personne qui suit les activités de contrôle interne du service.

La solidité du système de contrôle interne, ainsi que l'efficacité et l'efficacités des contrôles reposent aussi, dans la mesure du possible, sur une séparation adéquate des fonctions et des tâches afin d'éviter toute redondance entre les exécutants des opérations et les personnes chargées de les contrôler. Cette séparation ne pouvant pas toujours être garantie à tous les niveaux¹, il est cependant retenu que le « contrôleur » ne peut effectuer un contrôle sur ses propres tâches, rédactions, opérations.

¹ Excepté pour les fonctions d'audit interne, de compliance pour les activités Vie et de CRO

B.4.2 Fonction de vérification de la conformité

Le Groupe a défini les objectifs et missions de la fonction de vérification de la conformité (ci-après « fonction Compliance ») qui sont les suivants :

- conseiller les Conseils d'Administration sur le respect de la réglementation prudentielle ;
- évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ;
- identifier et évaluer les risques de compliance ;
- informer la Direction et les Conseils d'Administration sur toute question et les risques, le cas échéant, relatifs à la compliance ;
- conseiller et informer la Direction et les collaborateurs sur des questions de conformité ;
- organiser et assurer un suivi des contrôles de conformité réglementaires ;
- veiller au respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, ainsi qu'au respect des sanctions financières internationales ;
- veiller à la conformité des nouveaux produits et services ainsi que la conformité des modifications substantielles des produits et services existants ;
- veiller au respect des exigences en matière de protection des données personnelles.

Elle contribue à limiter les risques de sanctions, de pertes financières et d'image qui seraient liés à une non-conformité.

La fonction Compliance au sein du Groupe est assurée par :

- les Compliance Officers au sein des filiales de Foyer S.A. : ils assurent la réalisation des objectifs compliance liés à la relation avec les clients. Ils sont indépendants de toute fonction commerciale, afin de leur permettre d'effectuer un travail objectif et libre ;
- le Chief Compliance Officer Groupe : il assure une mise en œuvre cohérente de la Politique de Compliance, la qualité de la Fonction Compliance et le reporting vers le CACGR du Groupe ;
- le Comité de Coordination Compliance, qui est composé des responsables compliance de chaque branche d'activité du Groupe (assurances vie locale, assurances vie internationale, assurances non-vie, assurances santé internationale, gestion d'actifs), du Data Protection Officer et du Chief Compliance Officer Groupe ; le Chief Risk Officer et le responsable de l'audit interne sont des invités permanents du Comité de Coordination Compliance. Les réunions ont pour but la mise en œuvre de la politique compliance Groupe et permettent la concertation sur des problématiques de compliance communes aux différentes filiales et plus généralement d'augmenter la qualité de la compliance.

Les Compliance Officers disposent de prérogatives dans le cadre de leurs missions de conformité et de contrôle, notamment à travers un droit d'accès aux informations, un pouvoir d'enquête, la faculté de contacter le Conseil d'Administration et de recourir à des experts externes.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

B.5.1 Description de la fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne s'inscrit dans le système de gouvernance d'entreprise du Groupe Foyer et de ses entités.

D'une manière générale, cette fonction a vocation à assurer avec une certitude raisonnable que :

- les objectifs posés par les Conseils d'Administration sont atteints,
- les ressources disponibles sont utilisées de manière économique et efficiente,
- les risques sont contrôlés et le patrimoine du Groupe et de ses clients est protégé,
- l'information financière et de gestion est complète et fiable,
- les lois et règlements ainsi que les politiques, plans et procédures internes sont respectés.

Elle a pour mission d'examiner et d'évaluer le bon fonctionnement, l'efficacité et l'efficience des systèmes de contrôle interne de l'organisation pour l'ensemble des sociétés composant le Groupe. La responsabilité ultime de mise en œuvre de ce dispositif de contrôle interne relève des instances de Direction du Groupe et de chacune des entités concernées.

L'Audit Interne englobe une activité de contrôle et une activité de conseil :

- activités de contrôle. Centrée sur les enjeux majeurs de l'organisation, la fonction d'Audit Interne réalise des missions de contrôle portant sur l'évaluation de l'ensemble des processus, fonctions et opérations de l'entreprise et plus particulièrement sur les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise.
- activités de conseil. Par ailleurs, elle peut également être amenée à réaliser des missions de conseil auprès de la Direction générale et des directions opérationnelles et fonctionnelles, afin de contribuer à créer de la valeur ajoutée.

Ces missions s'exerceront, soit dans le cadre des activités courantes, soit en réponse à des demandes spécifiques du Conseil d'Administration et/ou du management.

B.5.2 Indépendance et objectivité

La fonction d'Audit Interne est transversale à toutes les entités du Groupe Foyer. Ses missions couvrent les activités assurantielles et les activités financières du Groupe.

Il s'agit d'une fonction permanente au sein de l'organisation composée d'un nombre suffisant de collaborateurs qui doivent collectivement disposer des connaissances, savoir-faire et autres compétences nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. La mise en œuvre de programme de formation continue, de recrutements ou de ressources externes partagées permet à la fonction d'Audit Interne de maintenir un niveau de compétence collective adéquat.

L'Audit Interne est indépendant des activités et fonctions qu'il audite. Il ne dépend pas d'un service ou d'un département de l'organisation. Le service Audit Interne n'a pas vocation à intervenir dans la gestion opérationnelle des activités du Groupe Foyer. La fonction d'Audit Interne intervient en soutien du Chief Executive Officer de Foyer S.A. et fonctionne indépendamment de tous les autres services administratifs du Groupe.

Les auditeurs internes du Groupe s'engagent spécifiquement à effectuer leur travail dans la plus grande objectivité et de la manière la plus impartiale possible. L'exigence d'objectivité n'exclut cependant pas la possibilité pour la Direction de consulter le service d'Audit Interne et de lui demander un avis en matière d'organisation et de contrôle interne lorsqu'elle le juge nécessaire, notamment en cas de réorganisation ou de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne sont formellement définis et précisés dans la charte d'audit interne revue sans modification en 2022 et telle qu'approuvée par le CACGR du 12 octobre 2020. La charte définit le positionnement de l'audit interne dans l'organisation y compris la nature du rattachement fonctionnel du responsable de l'audit interne ; elle autorise l'accès aux données, aux personnes et aux biens nécessaires à la réalisation des missions, et définit le périmètre de l'audit interne. L'approbation finale de la charte d'audit interne relève de la responsabilité du Conseil. Le responsable de l'audit interne doit revoir périodiquement la charte d'audit interne et la soumettre à l'approbation de la Direction et du Conseil sur avis du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

Le Responsable de l'Audit Interne est rattaché, fonctionnellement au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques, et hiérarchiquement directement au Chief Executive Officer de Foyer S.A.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Tout comme la fonction Gestion des risques et la fonction Compliance, la fonction Actuarielle fait partie de la deuxième ligne de défense du système de gouvernance.

Ses missions s'articulent notamment autour des objectifs suivants :

- coordonner le calcul des provisions techniques :
 - garantir le caractère approprié des méthodologies, modèles et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques
 - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
 - comparer les best estimate aux observations empiriques
 - informer le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne :
 - la modélisation des risques qui sous-tendent le calcul des exigences en capital
 - l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

L'exécution opérationnelle de la fonction actuarielle est assurée par le Responsable de la fonction actuarielle, qui assure une implémentation cohérente entre les différentes entreprises d'assurance et de réassurance du Groupe des modèles, méthodes et hypothèses retenues dans les avis qu'il émet et les valorisations qu'il supervise. À cette fin, il coordonne les activités des actuaires du Groupe qui agissent comme centre de compétence pour toutes les entreprises du Groupe.

Ces actuaires sont soumis aux exigences habituelles en matière d'honorabilité, et pour ce qui est de la compétence, ils doivent disposer des connaissances et expériences actuarielles et financières nécessaires à la bonne exécution de la fonction ; il leur est en outre recommandé de pouvoir justifier d'une qualification attestant de leur développement professionnel continu, telle qu'elle est organisée par l'Institut Luxembourgeois des actuaires (ILAC) ou un institut jugé équivalent d'un autre pays.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a mis en place pour l'ensemble de ses sociétés d'assurances et de réassurances une politique relative à la sous-traitance. Le respect de cette politique est obligatoire chaque fois qu'une activité sous-traitée peut avoir une influence significative sur le fonctionnement d'une société du Groupe, notamment sur les opérations d'une nature stratégique, sur la maîtrise des risques de toute nature, sur les budgets, ou sur les résultats financiers.

Lorsque la sous-traitance vise une activité critique ou une fonction clé, l'approbation préalable de l'externalisation de l'activité par le Conseil d'Administration de la société concernée et les autorisations et/ou notifications réglementaires sont requises.

La sous-traitance ne réduit en aucune façon la responsabilité du Conseil d'Administration de la société concernée et des organes de direction (Comité Exécutif – Dirigeant Agréé) que ce soit vis-à-vis des clients, des actionnaires ou encore de toutes autorités y compris prudentielles.

La Direction met en œuvre des procédures qui sont en ligne avec la politique définie et qui respectent les exigences réglementaires. Ces procédures sont déclinées en fonction de la nature de l'activité ou de la fonction sous-traitée à un tiers externe ou au sein (d'une autre entité) du Groupe.

Au niveau de la sous-traitance intragroupe, comme expliqué précédemment, l'organisation par activité est prépondérante sur le cloisonnement juridique entre les différentes sociétés du Groupe. La mise en place de directions transversales cadre avec les axes stratégiques du Groupe que constituent l'approche globale client et l'excellence opérationnelle, et le Groupe considère que la sous-traitance intragroupe est plutôt réductrice de risque du fait d'une utilisation plus efficace des ressources.

Ainsi Foyer Assurances intervient (selon un accord de service (SLA) conclu entre les entreprises concernées) comme sous-traitant pour les autres sociétés du Groupe sur une partie des services, dont notamment :

- Encaissement des factures
- Gestion et administration du réseau de distribution
- Informatique (outils de gestion et bases de données)
- Gestion du personnel et des salaires
- Actuariat et rentabilité, Solvabilité et capital management
- Développement et suivi des produits
- Comptabilité générale
- Gestion des actifs financiers et de la trésorerie (les activités de middle et back office étant sous-traitées à CapitalatWork)

Il n'existe aucune sous-traitance externe, hors Groupe, de fonction clé ou d'autres fonctions ou activités critiques ou importantes, excepté :

- au sein de l'entité Foyer Assurances, qui sous-traite depuis 2019 la gestion des sinistres sur une couverture spécialisée à un prestataire établi en France ;
- au sein de l'entité Foyer Assurances, qui sous-traite les services de gestion et de distribution de documents financiers à destination de la clientèle à un professionnel du secteur financier établi à Luxembourg ;
- au sein de l'entité Foyer Santé, qui sous-traite depuis 2021 la gestion des affiliations et des sinistres sur certains groupes pour expatriés à un prestataire établi au Royaume-Uni, ainsi que la gestion des sinistres pour résidents français à une entreprise d'assurance française ;
- au sein de l'entité Foyer-ARAG qui sous-traite depuis 2015 à ARAG SE - Branch Belgium la gestion des sinistres relatifs aux garanties protection juridique souscrites sur le territoire belge ;
- au sein de l'entité WEALINS qui sous-traite le développement, la maintenance et la mise en œuvre du système de gestion de l'ensemble des contrats d'assurance auprès d'une société certifiée Professionnel du Secteur des Assurances (PSA) par le Commissariat aux Assurances.

B.8 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

B.8.1 Les orientations stratégiques

Le Groupe Foyer a choisi d'intégrer la durabilité au cœur de sa stratégie afin de relever les défis environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), à l'aide de ses produits et services, et à contribuer à une société plus durable au travers de ses actions en matière de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Les réflexions stratégiques en matière de durabilité concernent notamment les produits, les investissements, la politique des ressources humaines et l'impact environnemental du Groupe.

La Charte de Gouvernance du Groupe Foyer inclut une section « XI. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale ». Cette section s'inspire du « Code de Gouvernance des compagnies d'assurances et de réassurance » publié par l'ACA à la suite de son assemblée générale du 27 mai 2020, à l'élaboration duquel Foyer a activement contribué.

La RSE est un des six piliers transversaux du Plan d'Entreprise 2023 – 2025 du Groupe Foyer, arrêté par le Conseil d'administration de Foyer S.A. du 6 décembre 2022.

Le pilier RSE du Plan d'Entreprise s'articule autour de l'implémentation des obligations légales, les investissements, l'offre de produits et services ainsi que la poursuite des projets en cours, notamment ceux poursuivant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du Groupe.

B.8.2 La gouvernance RSE

La gouvernance RSE au sein du Groupe se décline aussi bien « top down » à travers la définition de nos axes stratégiques et leurs prises en compte dans les activités business, que « bottom up » en invitant nos employés à présenter des initiatives et à être acteurs du développement RSE. Les approches « top down » et « bottom up » se rencontrent notamment lors des préparations annuelles de la stratégie et du Plan d'Entreprise du Groupe.

Le Comité RSE émet ses recommandations sur les propositions élaborées par la Direction. Ces recommandations sont soumises au conseil d'administration de Foyer S.A. de juin pour la stratégie et de décembre pour le Plan d'Entreprise.

Chaque année, ensemble avec ses comptes annuels, le Groupe Foyer publie une « Déclaration sur la durabilité » qui met en lumière les engagements et les progrès réalisés par le Groupe Foyer afin de réaliser ses objectifs stratégiques.

Ces engagements se déclinent sur plusieurs niveaux :

- Implémentation de la réglementation en matière de durabilité ;
- Impact et gestion des risques de durabilité ;
- La stratégie RSE en actions depuis 2020.

B.9 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'a pas identifié d'autre information importante concernant son système de gouvernance nécessitant une publication dans le présent rapport.

B.10 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

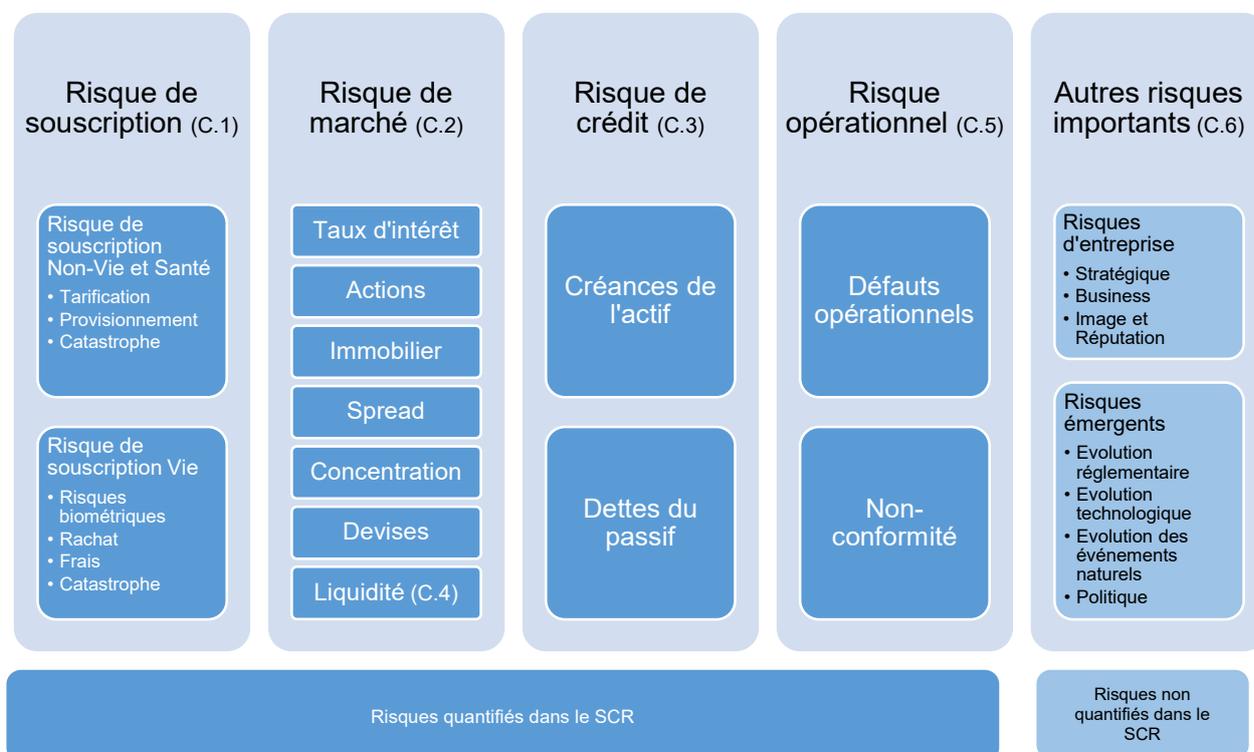
L'ensemble du système de gouvernance des risques et des mécanismes et procédures de contrôle interne constituent aux yeux de la Direction et des différents Conseils d'Administration un environnement de contrôle en adéquation et proportionnel à la nature, au niveau et à la complexité des risques inhérents aux activités du Groupe.

Néanmoins, indépendamment de la qualité de sa conception, tout système de contrôle interne présente des limites qui lui sont inhérentes et ne peut fournir de certitude ou de garantie absolue contre la matérialisation de risques et les défaillances de contrôle. Même des systèmes considérés comme efficaces ne peuvent pas prémunir contre, ni détecter toutes les erreurs humaines, tous les dysfonctionnements des systèmes, toutes les fraudes ou toutes les informations erronées et donnent des assurances tout au plus raisonnables.

C. Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses filiales assurantielles sont exposés, la quantification de ces expositions et l'ensemble des mesures d'atténuation de ces risques.

Le schéma synoptique suivant présente les catégories de risques telles que définies dans la réglementation prudentielle :

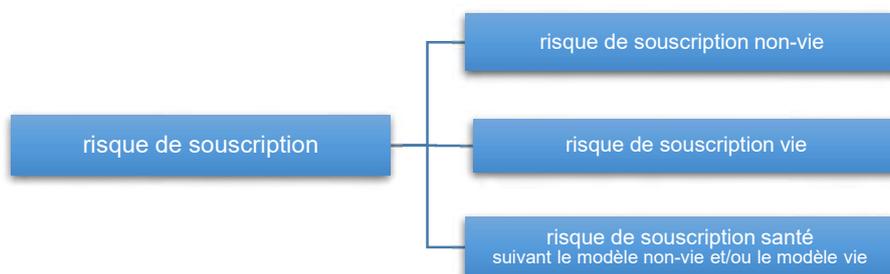


Le profil de risque du Groupe et de ses filiales assurantielles est évalué de manière quantitative comme le Capital de solvabilité requis (SCR) calculé selon la formule standard, représentant le capital cible requis dans le cadre de la réglementation européenne dite Solvabilité II. Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans. Le résultat de ces calculs est présenté au chapitre E.2 du présent rapport.

Ainsi, les risques les plus importants sont compris dans le calcul du SCR du Groupe et dans celui de ses filiales assurantielles. Pour ces risques, la formule standard définie dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II prévoit une méthode d'évaluation normalisée qui facilite la comparaison des sociétés d'assurances sur leur exposition au risque. Le calibrage de la formule standard est adapté pour la mesure du profil de risque de Foyer. Ces risques sont couverts par la mobilisation de fonds propres en quantité et en qualité suffisante (voir chapitre E.1 du présent rapport) et par divers dispositifs de gestion des risques.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La loi du 7 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de souscription comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des obligations découlant de contrats d'assurance en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. Le modèle Solvabilité II divise le risque de souscription en trois sous-modules :

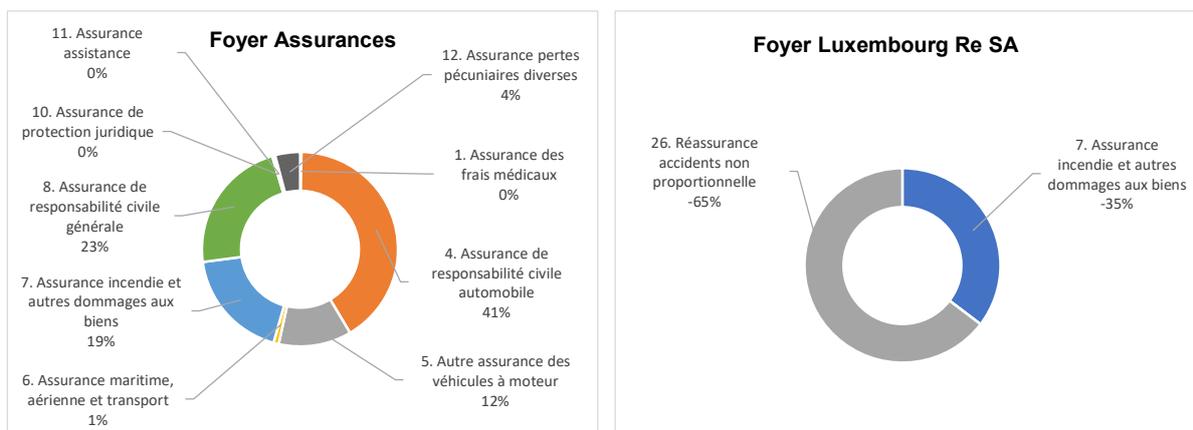


C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie

Description des risques de souscription non-vie

Le Groupe commercialise ses produits d'assurance non-vie à travers ses filiales Foyer Assurances et Foyer-ARAG principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également en Belgique, en libre prestation de services. Foyer Luxembourg Ré, étant réassureur de Foyer Assurances, hérite en partie des risques de souscription de sa cédante.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises non-vie du Groupe.



Cette ventilation reste similaire à celle de fin 2021 pour Foyer Assurances.

Les lignes d'activité les plus importantes en termes de provisions de Foyer Assurances se caractérisent comme suit :

- l'assurance de responsabilité civile automobile couvre les dommages causés par les véhicules assurés à des personnes, y compris les personnes tierces transportées, et/ou à des biens ;
- les contrats liés à l'assurance incendie et autres dommages aux biens couvrent les particuliers et les professionnels assurant leurs biens contre les incendies, le vol, les catastrophes naturelles, les bris de machines, les dégâts liés à la pollution accidentelle...
- les contrats de responsabilité civile générale couvrent les dommages corporels, matériels et immatériels engageant la responsabilité d'un assuré. La responsabilité d'un assuré peut être engagée dans différents domaines, notamment la RC décennale des entreprises de construction, les RC professionnelles ou encore la RC vie privée des particuliers ;
- l'assurance des véhicules à moteur couvre principalement les dommages liés à un véhicule automobile, à savoir les dégâts matériels, les bris de glace, les vols d'effets personnels transportés, les collisions avec des animaux...

Foyer-ARAG souscrit pour sa part exclusivement des contrats de protection juridique. Outre les contrats liés au domaine automobile (représentant 30% des provisions), les risques couverts ont principalement trait à la protection juridique vie privée, immeuble, agricole et professions libérales.

Foyer Luxembourg Ré réassure certains risques de Foyer Assurances de manière proportionnelle ou non proportionnelle (traités proportionnel ou en excédents de pertes).

Les risques de souscription en assurance non-vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance non-vie sont les suivants :

- risque de tarification, résultant de l'insuffisance des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, à couvrir l'ensemble des risques de l'année ;
- risque de provisionnement, résultant de l'évolution défavorable des sinistres survenus et non encore complètement réglés ;
- risque de sinistralité extrême, résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription non-vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer.

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels ...), le Groupe bénéficie, en plus de ses experts internes, de l'expertise globale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

Chaque année, afin de se protéger contre le risque de sinistralité extrême, le Groupe revoit son programme de réassurance composé de différents traités souscrits auprès de différents réassureurs de référence.

Les traités principaux couvrent Foyer Assurances contre le risque de sinistralité extrême via des traités Excess of Loss pour les lignes d'activités de responsabilité civile et pour les dommages aux biens, ainsi que contre le risque de concentration (climatique et man-made) via des traités Excess of Loss Catastrophe par événement.

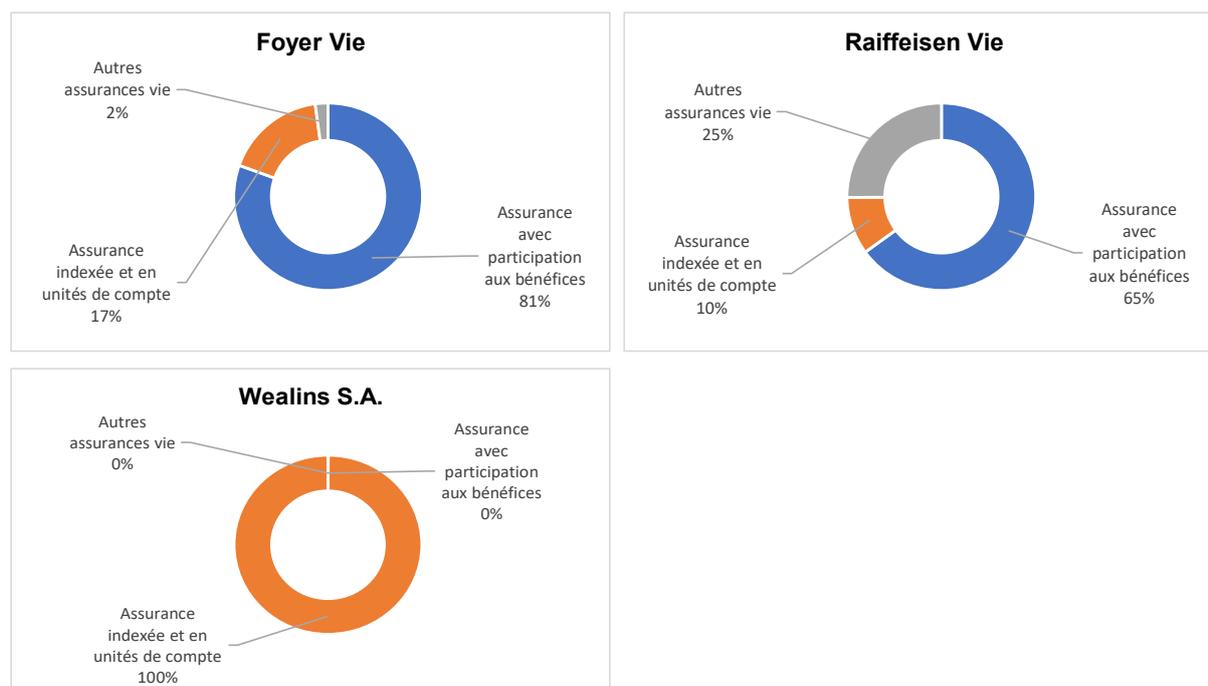
Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie

Description des risques de souscription vie

Le Groupe est exposé aux risques de souscription vie à travers ses filiales Foyer Vie, Raiffeisen Vie et WEALINS. Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est également exposé au risque de souscription Vie.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises vie du Groupe.



Ces ventilations restent similaires à celles de fin 2021.

Ces lignes d'activité se caractérisent pour l'essentiel comme suit :

- *Assurance avec participation aux bénéfices* : il s'agit de contrats d'épargne à rendement ou taux technique garanti et bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, fonction de la performance obtenue sur les actifs investis ;
- *Assurance indexée et en unités de compte* : il s'agit de contrats d'assurance dont la politique d'investissement est déterminée par le souscripteur qui en supporte les risques financiers ; cette ligne d'activité prédomine largement pour WEALINS, qui souscrit en libre prestation de services au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg ;
- *Autres assurances vie* : il s'agit de contrats destinés à couvrir les risques décès, survie et invalidité, qu'il s'agisse de contrats temporaires de solde restant dû ou de financement décès, qui servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens immobiliers ou de consommation, ou encore de contrats souscrits par des sociétés qui couvrent, à côté du volet de constitution d'une épargne, les risques de décès et d'invalidité de leurs employés. À noter également la présence, dans une très moindre mesure, de contrats de rentes qui présentent un risque de longévité.

Concernant les entreprises vie du Groupe, on relèvera encore que Foyer Vie est la seule entité qui commercialise également ses produits en assurances collectives, à concurrence de 34% de son encaissement et 24% de ses provisions statutaires.

Les risques de souscription en assurance vie correspondent aux risques biométriques et d'exploitation inclus dans les contrats. Les risques biométriques résultent des incertitudes liées aux hypothèses relatives aux taux de mortalité, longévité, morbidité et invalidité. Les risques d'exploitation résultent des incertitudes en matière de frais et d'exercice d'options par les preneurs, dont la plus importante est la faculté de racheter le contrat.

Les risques de souscription en assurance vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie sont dès lors les suivants :

- risque de mortalité, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant d'une augmentation des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ; ce risque inclut également le risque de catastrophe consécutif à des événements extrêmes ou irréguliers ;
- risque de longévité, similaire et opposé au risque de mortalité, qui résulte d'une diminution des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ;
- risques d'invalidité et de morbidité, résultant de changements dans les taux d'invalidité, de maladie, de morbidité et de guérison ;
- risque de frais, résultant de changements dans les frais liés à la gestion administrative des contrats et au paiement des prestations ;
- risque de rachat, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant de changements dans les taux d'exercice des options par les preneurs ; il s'agit ici de toute possibilité contractuelle ou légale du preneur de partiellement ou totalement racheter son contrat, suspendre ou mettre fin au paiement des primes, ces options pouvant également être exercées massivement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale et des limites aux montants à assurer.

Les risques de mortalité et d'invalidité sont couverts par un programme de réassurance impliquant divers réassureurs et couvrant les débours les plus importants. Le risque de catastrophe est couvert par un traité dédié couvrant tout événement impliquant trois personnes au moins.

Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de rentabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques biométriques ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

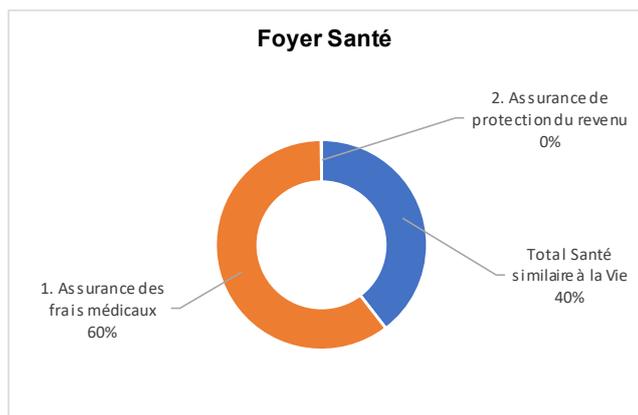
C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé

Description des risques de souscription santé

Le Groupe commercialise à travers Foyer Santé des couvertures d'assurance santé complémentaires à la Caisse Nationale de Santé Luxembourgeoise pour les résidents et frontaliers affiliés à cette Caisse. Par ailleurs, il commercialise une gamme de produits destinée à une clientèle d'expatriés dont l'activité professionnelle impose une grande mobilité internationale et qui ne sont plus ou insuffisamment couverts par la sécurité sociale de leur pays d'origine.

Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est exposée aux risques de souscription tant non-vie que vie, selon que ses activités sont exercées sur des bases techniques similaires à celles de l'assurance non-vie ou de l'assurance vie.

Les provisions techniques de Foyer Santé se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité.



Les risques de souscription sont ceux déjà décrits aux sections précédentes traitant de l'assurance non-vie (risque de tarification, risque de provisionnement et risque catastrophe) et de l'assurance vie (risque de mortalité, risque de longévité, risque d'invalidité / morbidité, risque de rachat et risque de frais).

Les lignes d'activité de Foyer Santé se caractérisent comme suit :

- assurance *remboursement des frais médicaux* pour une personne assurée à la suite d'une maladie ou d'un accident avec intervention ou non d'une Caisse de Maladie,
- assurance *paiement d'une indemnité journalière* en cas d'hospitalisation ou d'incapacité de travail.

Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription santé

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place, comme en assurance vie, un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale.

La garantie « *remboursement de frais de traitement médical* » de la Business Line Expat est couverte par un traité de réassurance qui assure une couverture automatique en Excédent de Sinistres.

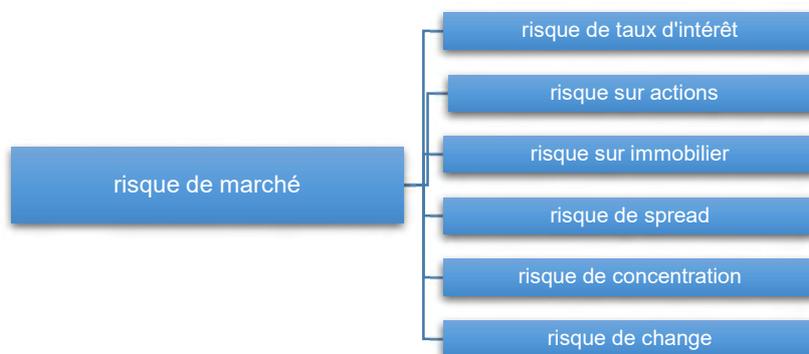
Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de rentabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques de sinistralité ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La loi du 7 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de marché comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de la fluctuation affectant le niveau et la volatilité de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers. Le modèle Solvabilité II divise le risque en six sous-modules :



C.2.1 Description des risques de marché

Le Groupe Foyer est exposé aux risques de marché principalement sur ses actifs financiers, et également sur ses engagements financiers ou d'assurance. Le risque majeur est que les actifs financiers ne suffisent pas à couvrir les obligations résultant des contrats d'assurance, et le cas échéant d'autres obligations financières.

Les investissements du Groupe sont ventilés ci-dessous selon les classes d'actifs telles que prévues au bilan consolidé sous Solvabilité II de Foyer S.A.

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	2022	2021
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	3,7%	3,4%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	4,0%	3,8%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2,6%	2,3%
Actions	6,5%	12,4%
Actions — cotées	6,3%	12,2%
Actions — non cotées	0,2%	0,2%
Obligations	62,1%	63,1%
Obligations d'État	20,7%	20,3%
Obligations d'entreprise	32,4%	39,9%
Titres structurés	9,0%	2,9%
Titres garantis	0,0%	0,0%
Organismes de placement collectif	19,3%	13,6%
Produits dérivés	0,6%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0,7%	1,0%
Autres investissements	0,4%	0,5%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	100,0%	100,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	3 691 417	4 049 493

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Lux Ré
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	16,0%	0,0%	0,1%	0,0%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	3,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Actions	5,1%	0,6%	0,8%	0,0%
Actions — cotées	5,0%	0,6%	0,8%	0,0%
Actions — non cotées	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations	60,2%	80,4%	76,5%	68,3%
Obligations d'état	17,8%	17,2%	19,0%	43,2%
Obligations d'entreprise	32,5%	49,2%	47,5%	19,1%
Titres structurés	9,9%	13,9%	10,0%	6,0%
Organismes de placement collectif	12,8%	18,7%	22,0%	31,7%
Produits dérivés	0,5%	0,4%	0,6%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres investissements	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	837 802	34 176	70 151	35 676

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,0%	0,0%	0,1%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,0%	0,0%	5,6%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	6,9%	0,0%	0,0%
Actions	8,1%	1,7%	1,2%
Actions — cotées	7,7%	1,7%	1,2%
Actions — non cotées	0,4%	0,0%	0,0%
Obligations	60,8%	80,2%	67,6%
Obligations d'état	21,2%	26,1%	30,6%
Obligations d'entreprise	31,1%	44,7%	28,9%
Titres structurés	8,6%	9,4%	8,1%
Organismes de placement collectif	22,8%	17,5%	15,4%
Produits dérivés	0,6%	0,6%	0,7%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0,8%	0,0%	0,0%
Autres investissements	0,0%	0,0%	9,5%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	100,0%	100,0%	100,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	1 963 265	190 581	167 659

Contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Les actifs relatifs à ces contrats d'assurance-vie (unités de comptes, fonds dédiés) sont gérés pour le compte des preneurs qui en supportent le risque de placement. Ces actifs sont segmentés et gérés selon les choix et/ou objectifs fixés par les preneurs. En cas de baisse des actifs sous-jacents, c'est le preneur qui en supporte le risque principal, mais l'assureur supporte alors le risque de voir baisser ses recettes futures, celles-ci étant très souvent exprimées en points de base des actifs sous gestion.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, ces contrats prédominent largement auprès de WEALINS, et sont relativement marginaux chez Foyer Vie et Raiffeisen Vie.

Contrats en unités de compte	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés (montants en k€)	336 231	12 687	14 444 025

Ces précisions apportées, les descriptions et analyses des risques de marché se focaliseront dès lors sur les actifs pour lesquels le risque de placement est supporté par la société concernée.

Les différentes composantes du risque de marché sont le risque sur les taux d'intérêts, le risque sur les prix des actions et de l'immobilier, le risque sur les spreads de crédit, le risque sur les devises et le risque de concentration ; les risques de crédit (ou de défaut des contreparties) et de liquidité seront traités spécifiquement dans des sections ultérieures.

Il est encore précisé que les sociétés du Groupe ne commercialisent pas de rentes variables.

Risque sur les taux d'intérêts

Ce risque est défini comme le risque de changements défavorables de la valeur de marché des actifs ou de la valorisation des engagements, suite à des changements dans le niveau des taux d'intérêts sur les marchés.

Ce risque revêt une importance particulière en assurance vie ; les engagements sur les taux d'intérêts techniques sont illustrés au tableau ci-dessous.

Ventilation des Provisions techniques selon les taux d'intérêts techniques garantis (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Taux garantis 0%	729 406	52 927	1 842
Taux garantis supérieurs à 0% et inférieurs ou égaux à 1%	147 623	21 521	1 811
Taux garantis supérieurs à 1% et inférieurs ou égaux à 2%	117 352	42 288	651
Taux garantis supérieurs à 2% et inférieurs ou égaux à 3%	454 788	31 455	0
Taux garantis supérieurs à 3% et inférieurs ou égaux à 4%	133 882	0	0
Taux garantis supérieurs à 4%	16 521	0	0
Total des Provisions techniques à taux garantis	1 599 571	148 191	4 303
Taux garantis moyens pondérés	1,16%	0,97%	0,58%

Risque sur les prix des actions

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Le portefeuille peut être exposé directement ou au travers de fonds. Une baisse sur le marché des actions réduirait leur valeur de marché, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée et du Groupe.

Il n'est que marginalement investi dans des actions non cotées.

Risque sur les prix de l'immobilier

Similairement au risque sur les prix des actions, une baisse sur le marché de l'immobilier peut réduire les plus- ou moins-values latentes, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée ou du Groupe.

L'investissement principal en immeubles est constitué par le siège d'exploitation du Groupe à Leudelage ; cet immeuble appartient à Foyer Assurances, les autres sociétés du Groupe s'acquittant d'un loyer déterminé au prorata de leur occupation. S'y ajoute pour WEALINS l'immeuble précédemment détenu par IWI International Wealth Insurer.

Par ailleurs, dans le cadre d'une diversification de ses investissements, le Groupe a pris des participations financières dans des projets immobiliers, principalement via Foyer Vie.

Risque sur les spreads de crédit

Le risque de spread est défini comme le risque de variations défavorables de la valeur de marché des actifs en raison de variations sur les valeurs de marché des actifs de crédit (qui n'ont pas fait défaut). La diminution de la valeur de marché d'un actif suite à une augmentation des spreads s'explique, soit par la réévaluation par les acteurs de marché de la solvabilité de l'émetteur (qui va alors souvent de pair avec une dégradation de sa notation), soit par une diminution systémique sur les marchés des prix des actifs de crédit.

Ce risque sur les spreads de crédit affecte le portefeuille obligataire ainsi que les prêts ; le tableau ci-dessous illustre la ventilation des obligations d'entreprise détenues en lignes directes par compagnies et par échelons de qualité de crédit (CQS – Credit Quality Step). Pour rappel, ces échelons de qualité de crédit traduisent une qualité :

- élevée pour les échelons 0 et 1 (correspondant respectivement aux notations « AAA » et « AA » de Standard & Poor's)
- moyenne pour les échelons 2 et 3 (correspondant respectivement aux notations « A » et « BBB » de Standard & Poor's)
- faible pour les échelons 4 à 6 (correspondant aux notations « BB » et inférieures de Standard & Poor's)

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade				Speculative Grade			Non Rated	Total
	0	1	2	3	4	5	6	9	
Foyer S.A. Conso	0,0%	2,4%	27,6%	45,3%	14,1%	0,6%	0,1%	9,9%	100,0%
Foyer Assurances	0,0%	3,3%	29,5%	39,9%	18,3%	0,7%	0,2%	8,1%	100,0%
Foyer-ARAG	0,0%	3,9%	24,0%	62,3%	3,4%	0,0%	0,0%	6,4%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	3,5%	26,6%	42,5%	14,7%	2,4%	0,0%	10,3%	100,0%
Foyer Luxembourg Ré	0,0%	0,0%	54,8%	45,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie	0,0%	1,6%	28,3%	48,7%	10,0%	0,5%	0,1%	10,7%	100,0%
Raiffeisen Vie	0,0%	3,2%	26,1%	46,0%	14,5%	0,4%	0,0%	9,8%	100,0%
WEALINS	0,0%	3,0%	32,2%	42,9%	8,1%	1,5%	0,0%	12,3%	100,0%

Risque sur les devises

Bien qu'opérant pour l'essentiel en devise euro, il peut arriver que certaines entités du Groupe souscrivent à des engagements libellés dans d'autres devises. En pareil cas et selon le principe de congruence, il est généralement investi dans des actifs libellés dans la devise correspondant aux engagements.

Des investissements limités dans des devises non euros peuvent également être effectués au titre de diversification. Le Groupe est alors exposé à un risque de change, dès lors que la conversion en euros des placements concernés diminuerait consécutivement à une évolution défavorable des taux de change des devises.

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des actifs (après transposition des fonds de placement collectifs) selon les devises ; pour les devises différentes de l'euro, les positions d'actifs sont nettes des éventuels emprunts et/ou provisions techniques libellées dans les devises respectives.

Devises	EUR	USD	CHF	GBP	SEK	Autres	Total
Foyer S.A. Conso	87,8%	9,7%	0,3%	1,2%	0,2%	0,7%	100,0%
Foyer Assurances	86,8%	12,4%	0,0%	0,2%	0,0%	0,6%	100,0%
Foyer ARAG	89,0%	10,4%	0,1%	0,1%	0,0%	0,4%	100,0%
Foyer Santé	80,2%	18,2%	0,1%	1,2%	0,0%	0,2%	100,0%
Foyer Luxembourg Ré	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie	87,7%	8,8%	0,4%	2,1%	0,0%	1,0%	100,0%
Raiffeisen Vie	85,2%	14,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,4%	100,0%
WEALINS	79,3%	13,2%	1,8%	0,9%	3,8%	1,0%	100,0%

C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »

Le portefeuille d'actifs est composé de liquidités et de valeurs mobilières bien identifiées et documentées ou de parts de fonds les détenant. Les actifs sont choisis pour leurs caractéristiques de rentabilité et de risque ainsi que leur contribution, dans le cadre d'un portefeuille particulier, aux objectifs de celui-ci par rapport aux passifs à couvrir et des exigences de solvabilité. La caractéristique de liquidité de l'actif est également un point important considéré. La proportion de titres non négociés sur un marché réglementé est tenue à un niveau très limité.

Les actifs sont déposés auprès d'instituts avec lesquels Foyer a signé une convention de dépôts et qui sont soumis régulièrement à une revue qualitative.

Les investissements sont effectués en conformité avec les stratégies d'investissement adoptées par les Conseils d'Administration du Groupe et de ses différentes entités qui fixent une structure de référence des portefeuilles ainsi que des limites d'investissement et des règles de diversification quantitatives et qualitatives des actifs, dans le sens d'une gestion prudente.

Il est en particulier prescrit des maxima par catégorie et par émetteur à détenir en actions, en obligations selon la qualité, ou en devises. Est également décrit le cadre d'utilisation des dérivés ; il n'est pas investi dans des dérivés, à l'exception de contrats de change à terme valorisés en juste valeur aux montants suivants :

- 22 942 k€ à l'actif consolidé de Foyer S.A., avec pour les entités assurantielles des positions de 12 071 k€ chez Foyer Vie, 4 509 k€ chez Foyer Assurances, 1 189 k€ chez WEALINS, 1 081 k€ chez Raiffeisen Vie, 391 k€ chez Foyer Santé et 131 k€ chez Foyer-ARAG ;
- 0 k€ au passif consolidé de Foyer S.A.

Le Groupe adapte continûment l'allocation de son portefeuille, dans le cadre des limites et règles prescrites, en tenant compte de ses analyses de l'économie, du cadre politique, de l'évolution attendue des paramètres pertinents comme les taux d'intérêt, de change, des primes de risque crédit, les valorisations boursières, ou les marchés de matières premières.

Au niveau des lignes d'investissement individuelles, le Groupe suit de façon étroite leur comportement de marché et leur évolution fondamentale en s'appuyant sur les analyses et recherches propres ainsi que des sources externes comme les agences de notation, les maisons et départements de recherche financière dans les domaines de spécialité concernés. Le Groupe effectue ses investissements, désinvestissements ou arbitrages entre titres en évaluant les potentiels de performance à moyen terme tout en prenant en compte les facteurs de risque détectés.

C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché

Le Groupe Foyer gère la sensibilité au risque sur les taux d'intérêt de ses portefeuilles d'investissements en parallèle de la sensibilité correspondante des engagements souscrits, au moyen de projections de cash-flows. La gestion vise à optimiser la sensibilité résiduelle sur les actifs et les passifs au risque sur les taux d'intérêts.

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit régulièrement l'évolution de la notation des différents émetteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de ses portefeuilles et une adéquation de leurs rémunérations avec leurs risques respectifs de crédit.

Concernant le risque sur les devises, le Groupe ne prend pas de position spéculative sur les devises lorsqu'il investit dans des titres libellés dans une autre devise que l'euro ; les investissements en devise sont généralement couverts par des emprunts à terme en devise ou des opérations de change à terme.

Un risque de concentration se présente en cas de concentration des investissements sur un petit nombre de contreparties, ce qui accroît la possibilité qu'un événement défavorable qui n'affecterait qu'un nombre limité de contreparties puisse produire des pertes importantes.

Les principales concentrations cumulées en actions et en obligations par groupe émetteur et exprimées en % de la valeur de marché des actifs financiers (hormis ceux pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance) sont illustrées au tableau ci-dessous.

Concentrations - Expositions (Top 5) les plus importantes	Foyer S.A. Conso
Exposition 1	7,3%
Exposition 2	6,0%
Exposition 3	4,5%
Exposition 4	2,3%
Exposition 5	2,1%

En termes d'atténuation du risque de marché, Foyer a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture en dehors de la couverture des expositions en devises. Toutefois, si elle le juge opportun, elle se réserve la possibilité de couvrir certaines positions particulières en actions par la vente (resp. l'acquisition) d'options d'achat (resp. de vente).

On remarquera également la pondération limitée des investissements dans des produits non traditionnels (titrisation, private equity, produits dérivés ou structurés).

Par ailleurs, pour atténuer le risque de dépréciation du portefeuille d'obligations privées lié à une hausse des spreads de crédit, Foyer concentre majoritairement ses investissements dans des titres de notation élevée, tout en privilégiant des durations courtes.

Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

C.3 RISQUE DE CRÉDIT

C.3.1 Description du risque de crédit

Les risques de crédit peuvent être classés en deux catégories, le risque de spread qui a été traité avec les risques de marché, et le risque de défaut qui est le risque qu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis des compagnies du Groupe.

Comme pour les risques de marché, il s'agit de veiller à ce que la valeur des actifs couvre la valeur des engagements.

Le tableau ci-dessous illustre les différentes expositions des compagnies du Groupe Foyer au risque de défaut des contreparties.

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	2022	2021
Prêts et prêts hypothécaires	35 220	34 070
Montants recouvrables au titre de la réassurance	72 862	89 352
Dépôts auprès des cédantes	13	13
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	120 587	99 272
Créances nées d'opérations de réassurance	1 557	53 607
Autres créances (hors assurance)	88 574	94 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210 959	211 813

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Lux Ré
Prêts et prêts hypothécaires	13 832	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	68 863	-122	96	0
Dépôts auprès des cédantes	13	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	86 048	1 144	24 322	0
Créances nées d'opérations de réassurance	1 548	0	0	3 980
Autres créances (hors assurance)	37 062	2 184	2 648	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 965	1 070	11 130	1 151

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Prêts et prêts hypothécaires	40 750	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	287	4 295	-559
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	10 096	477	1
Créances nées d'opérations de réassurance	10	0	0
Autres créances (hors assurance)	10 737	1 315	37 358
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 253	4 697	63 820

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de contrepartie se situent au niveau des :

- preneurs et intermédiaires, auxquels elles ont accordé des prêts ou des avances sur polices, et sur lesquels les sociétés ont diverses créances (postes « Prêts et prêts hypothécaires » et « Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires » dans les tableaux ci-dessus) ;
- réassureurs, auxquels ont été transférés certains des engagements des entités, sur lesquels elles sont dès lors créancières de leurs parts dans les provisions techniques (postes « Montants recouvrables au titre de la réassurance », « Dépôts auprès des cédantes » et « Créances nées d'opérations de réassurance » dans les tableaux ci-dessus) ;
- banques ou organismes financiers auprès desquels sont déposées les liquidités (poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans les tableaux ci-dessus).

C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit

Risques sur les preneurs et intermédiaires

Il est d'abord à noter que le Groupe ne pratique pas de prêts hypothécaires en lien avec des projets immobiliers.

Foyer Assurances octroie des prêts à ses agents d'assurance, ces prêts étant garantis par les commissions liées aux portefeuilles des agents.

Foyer Vie octroie des prêts aux souscripteurs sous forme d'avances sur polices, celles-ci étant couvertes par l'épargne sous-jacente constituée sur les contrats.

Plus généralement, les créances envers les preneurs et les intermédiaires font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels, et le cas échéant par des résiliations de contrats.

Risques sur les réassureurs

Ces risques sont pris en charge par le Comité de réassurance qui veille à une diversification sur des réassureurs de référence.

Le tableau du point C.3.1 ci-dessus indique des montants recouvrables au titre de la réassurance importants pour Foyer Assurances ; afin de mitiger le risque, Foyer Assurances a sollicité et obtenu de certains de ses réassureurs le dépôt d'actifs (liquidités) à concurrence d'un montant de 25 539 k€ bloqué sur un compte de dépôt ouvert dans ses livres, ainsi que des garanties (mises en gage) obtenues sur des titres déposés auprès de leurs banques dépositaires, à concurrence d'un montant de 2 011 k€. Par ailleurs, dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs captifs est géré en analysant leurs situations financières et celles de leurs actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

Risques sur les banques

Ces risques sont gérés via une diversification sur des banques de référence. Celle-ci est illustrée dans le tableau ci-dessous. Il est référé à la section C.2.1.4 pour plus d'explications sur les échelons de qualité de crédit (CQS)

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade				Speculative Grade			Non Rated	Total
	0	1	2	3	4	5	6	9	
Foyer S.A. Conso	5,2%	23,5%	45,7%	7,1%	18,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Assurances	0,0%	40,9%	32,7%	0,0%	26,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer-ARAG	0,0%	11,8%	88,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	68,5%	30,8%	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Luxembourg Ré	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie	0,0%	31,9%	43,4%	0,1%	24,7%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Raiffeisen Vie	0,0%	6,2%	7,4%	0,0%	86,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
WEALINS	13,7%	2,0%	57,8%	18,5%	7,9%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%

Pratiquement, les notations des banques sont revues périodiquement, et en l'absence de notation, le Groupe se base sur une analyse bilantaire de la banque concernée ; en découlent des limites maximales autorisées par le Conseil d'Administration.

En termes d'atténuation du risque de crédit, le Groupe a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture.

La sensibilité des actifs et passifs au risque de crédit porte sur les variations des spreads de crédit. Cette sensibilité a été mise en évidence dans le cadre du risque de marché à la section précédente.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

C.4.1 Description du risque de liquidité

Il s'agit du risque que l'entreprise ne dispose pas de suffisamment de liquidités afin de faire face au paiement de ses obligations au moment où elles sont dues.

Le risque s'étend aux situations où une entreprise arriverait à faire face à ses obligations, mais au prix d'un accès au marché du crédit à des conditions défavorables, ou au moyen d'une vente d'actifs financiers accompagnée de coûts additionnels consécutifs à l'illiquidité ou la faible liquidité des actifs à réaliser.

Le risque majeur serait la conjonction des deux événements suivants :

- un besoin accru de liquidités pour honorer des engagements exceptionnels, suite à un événement catastrophique ou une accumulation de sinistres, par exemple ;
- la nécessité et/ou l'impossibilité de vendre à court terme, ou à des conditions défavorables, des actifs pour honorer ces engagements.

C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité

La liquidité d'un placement est influencée par plusieurs facteurs, notamment l'étroitesse ou la profondeur du marché sur lequel il est traité, l'emprise du placement dans l'émission, les coûts inhérents à la sortie, ou encore le temps nécessaire à sa réalisation ou la récupération des fonds. Comme expliqué dans la section relative à la personne prudente, le Groupe privilégie des placements en actifs jugés liquides.

Le Groupe n'étant que très faiblement endetté, le risque de liquidité résulte essentiellement de ses activités opérationnelles et d'investissement.

Comme le montre l'analyse des profils de risque marché et crédit des deux sections précédentes, le Groupe présente un très faible risque de liquidité.

Sur l'activité financière, on note en particulier :

- une absence ou des investissements limités sur des marchés non liquides (immobilier) ;
- une absence ou des investissements limités sur des marchés peu liquides (private equity, small et middle cap, pays émergents et dérivés OTC) ;
- un investissement du portefeuille obligataire majoritairement sur des émissions « investment grade » ;
- une faible exposition par émetteur.

D'autre part, l'activité de souscription se poursuivant, il convient de prendre en compte les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (dans le cadre des dispositions relatives aux limites de contrats telles que mentionnées dans les textes réglementaires) qui sont illustrés ci-dessous.

C.4.3 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures

Les montants totaux des bénéfices attendus inclus dans les primes futures (Expected profits included in future premiums : EPIFP) sont repris au tableau ci-dessous pour les entités non-vie.

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Lux Ré
EPIFP — Activités vie	0	0	-61	0
EPIFP — Activités non-vie	14 407	1 316	1 725	7 844
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	14 407	1 316	1 664	7 844

Le montant négatif de bénéfices attendus pour Foyer Santé résulte mécaniquement des projections des cash-flows futurs du portefeuille en vigueur sur les 80 prochaines années, actualisés avec la courbe des taux de l'EIOPA. Le solde des cash-flows devient systématiquement négatif suite aux paiements de sinistre en hausse à mesure du vieillissement des assurés. La technique actuarielle de l'assurance maladie, ici similaire à celle de l'assurance vie, prévoit la constitution d'une provision pour vieillissement (PPV) précisément pour financer cet effet. Cette PPV ayant nécessairement été constituée sur base des cash-flows du passé n'entre dès lors pas dans les projections. Au 31 décembre 2022, la PPV s'élevait à 55 039 k€, montant largement supérieur aux pertes futures affichées ci-dessus à hauteur de 61 k€.

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
EIPFP — Activités vie	91 745	12 479	0
EIPFP — Activités non-vie	0	0	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EIPFP)	91 745	12 479	0

Concernant WEALINS, comme indiqué à la section A.2 relative aux activités de souscription, le business est souscrit quasi totalement en primes uniques ; il n'est dès lors pas projeté de primes futures.

Plus généralement, les primes futures dont il est ici question sont restreintes aux primes satisfaisant aux critères fixés par les dispositions réglementaires relatives aux limites des contrats.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de perte résultant d'erreurs humaines au niveau des membres du personnel, de procédures internes ou de systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements extérieurs ».

Les causes de défaillance ou d'inadaptation opérationnelles, inhérentes aux activités de Foyer, peuvent être d'origine humaine, organisationnelle, matérielle, naturelle ou environnementale et résulter d'événements ou de facteurs internes et/ou externes au Groupe. Les risques opérationnels qui en découlent peuvent se manifester de diverses manières : interruptions ou dysfonctionnements des systèmes d'information en interne et au niveau des prestataires ou des intermédiaires, erreurs, fraudes ou malveillances des salariés, assurés ou intermédiaires, non-respect des réglementations internes et externes (prudentielle, AML/FT, KYC, IDD, protection de la vie privée, ...), intrusion non autorisée ou le piratage des systèmes d'information, etc.

Foyer porte à ce titre une attention particulière au maintien, à l'efficacité et à la modernisation de ses systèmes d'information afin d'intégrer et de respecter l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur, les standards réglementaires et les préférences de la clientèle. Foyer a mis en place des fonctions spécifiques, de multiples procédures et processus pour suivre toutes les obligations de conformité. Il porte une attention particulière au maintien de son activité par un plan de reprise des activités (DRP) étendu et un plan de continuité des opérations (PCA).

La hausse de la fréquence et de la sophistication des incidents de piratage à l'encontre des grandes institutions financières et autres sociétés observées démontre l'importance des risques informatiques ainsi que les dommages, tant financiers que réputationnels, qui peuvent en découler. Foyer a mis en place des contrôles et des procédures internes et des partenariats externes destinés à protéger les données des clients ainsi que les informations confidentielles du Groupe du piratage et autres types d'intrusions non autorisées dans les systèmes d'information du Groupe.

Tous les risques connus, dont les risques opérationnels, identifiés pour l'ensemble des activités/entités sont référencés dans une cartographie des risques actualisée au moins annuellement.

Pour mesurer quantitativement le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir son risque opérationnel, Foyer utilise l'approche standard avec les paramètres définis par l'EIOPA.

C.6 AUTRES RISQUES MATÉRIELS

C.6.1 Risque juridique et réglementaire

Contexte

Le Groupe est exposé à travers ses activités au risque d'évolution juridique, réglementaire et de conformité.

Les activités de Foyer sont soumises à une réglementation détaillée et à un contrôle approfondi tant sur le niveau de fonds propres et de réserves, les normes de solvabilité, les pratiques de distribution, les types d'investissements, les règles de protection de la clientèle et de connaissance du client, la lutte contre le blanchiment, la lutte contre la fraude fiscale, la protection de la vie privée, le droit de la concurrence, l'échange d'informations à des fins fiscales, la durabilité et d'autres obligations de reporting réglementaire, etc.

Depuis 2021, une nouvelle vague de réglementation en matière de durabilité impacte le secteur financier. Au sein du groupe Foyer sont particulièrement concernées les business lines gestion d'actifs (CapitalatWork), assurance vie locale (Foyer Vie et Raiffeisen Vie) et assurance vie internationale (Wealins). Cette réglementation demande une transparence, un reporting et une analyse des risques en matière de durabilité, aussi bien au niveau des entités concernées qu'au niveau des produits. Dans les années à venir, la réglementation en matière de durabilité s'appliquera non seulement au secteur financier, mais à toutes les entreprises d'une certaine taille. L'ensemble des entités réglementées du Groupe Foyer (donc également les assureurs non-vie) devront alors préparer un reporting selon certains paramètres définis par la réglementation. Les données quantitatives à publier par les entités réglementées du Groupe Foyer seront facilement comparables avec les données des concurrents du Groupe. Foyer anticipe ce reporting quantitatif en augmentant ses efforts en matière de durabilité sur les différents paramètres.

Les nouvelles réglementations engendrent, d'une part, des frais complémentaires importants liés à la mise en conformité et pourraient, d'autre part, affecter significativement non seulement les activités, le résultat net et la situation financière du Groupe mais également sa capacité à vendre et son offre de produits.

On constate depuis quelques années une tendance où les autorités de surveillance augmentent aussi bien les contrôles que les sanctions imposées. La CSSF poursuit cette voie depuis environ cinq ans, la CNPD depuis un an et le CAA a annoncé des intentions similaires.

Le Groupe est dès lors vigilant en matière de conformité. En dépit des moyens mis en œuvre pour respecter la réglementation en vigueur, Foyer pourrait, dans le cadre de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de gestion patrimoniale, d'investisseur mais aussi d'employeur et de contribuable, être soumis à des enquêtes réglementaires avec parfois les actions civiles, administratives ou pénales qui les accompagnent. Ces enquêtes ou procès dont les impacts potentiels sont difficilement estimables pourraient affecter significativement l'activité, la réputation, le résultat net et la situation financière du Groupe.

Réglementations clé dans les secteurs de l'assurance et de la gestion d'actifs

Parmi les réglementations clé de l'assurance se trouvent :

- La Directive « Solvabilité II » imposant des obligations en matière de capital réglementaire et de solvabilité et qui impacte fortement le Groupe tant en termes de gouvernance, d'organisation interne que de gestion des risques ou de gestion du capital ;
- La Directive « Insurance Distribution Directive » (« IDD ») imposant des obligations en matière de protection des clients et de gouvernance.

Parmi les réglementations clé de la gestion d'actifs se trouvent :

- La « Markets in Financial Instruments Directive » (« MiFID ») imposant des obligations en matière de protection des clients et de gouvernance.

Parmi les réglementations clé applicables aussi bien à l'assurance qu'à la gestion d'actifs se trouvent :

- La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que les sanctions financières ;
- La réglementation en matière de la protection de la vie privée, dont le Règlement européen « General Data Protection Regulation » (GDPR) ;
- La réglementation en matière de la lutte contre la fraude ou l'optimisation fiscale, ce qui inclut les obligations d'échange d'informations (FATCA, CRS) ou les obligations d'imposition dans des pays où des bénéfices sont générés (BEPS, ATAD).

Evolutions récentes

Parmi les évolutions réglementaires importantes en 2022, on peut citer :

- En matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'en matière des sanctions internationales :
 - La visite du Groupe d'Action Financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) du Luxembourg qui avait été planifiée pour l'automne 2020 a été reportée à cause de la crise Covid-19 et a eu lieu en novembre 2022.
 - L'augmentation exponentielle du nombre de sanctions internationales à la suite de la guerre en Ukraine depuis le 24 février 2022. Le dispositif en matière de sanctions internationales mis en place par le Groupe Foyer s'est avéré efficace sur le terrain.
- En matière de droit de l'assurance :
 - Lettre circulaire 22/15 du Commissariat aux Assurances sur les conseils d'administration.
 - Lettre circulaire 22/16 du Commissariat aux Assurances sur l'outsourcing.
 - La loi relative aux comptes inactifs et aux contrats d'assurance en déshérence du 30 mars 2022.
 - Sous l'impulsion de l'autorité de surveillance européenne EIOPA, le Commissariat aux Assurances s'intéresse aux coûts de certains produits d'assurance vie, comme les produits d'épargne dont la valeur est liée à des unités de compte (« unit-linked ») et les produits risque temporaires solde restant dû (TSRD).
 - Dans le cadre de l'assurance responsabilité automobile, un fonds d'insolvabilité pour indemniser rapidement les victimes d'un assureur défaillant est mis en place, imposant ainsi un risque financier important aux assureurs non-défaillants appelés à intervenir.
 - Le secret professionnel freine la digitalisation, notamment en matière de cloud outsourcing. Des initiatives législatives ont été prises pour aménager ce secret.
- En matière de durabilité :
 - Les actes délégués finaux du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR ») sont entrés en vigueur le 1er janvier 2023. Ces actes délégués contiennent une description détaillée des obligations de transparence et de reporting en matière de durabilité.
 - Des amendements à la Directive sur la Distribution d'Assurances (« Insurance Distribution Directive » ou « IDD ») qui obligent depuis août 2022 les compagnies d'assurance vie proposant des produits d'épargne de questionner leurs clients sur leurs besoins en matière de durabilité.
 - Foyer Assurances S.A. a dépassé en 2022 le nombre de 500 employés, ce qui entrainera un reporting en 2024 sur l'exercice 2023 selon la réglementation « Taxonomie ».

C.6.2 Risques émergents

Par ailleurs, le Groupe porte une attention particulière aux risques émergents. Ce sont des risques nouveaux ou évolutifs dont l'impact pourrait être significatif dans le futur mais qui sont aujourd'hui incomplètement évalués et/ou difficiles à quantifier.

Parmi les risques émergents, on peut citer le dérèglement climatique, les cyber-attaques, le risque d'ordre sanitaire, démographique ou sociétal, et dans le contexte actuel, le risque d'instabilité politique avec les éventuelles conséquences économiques et sociales qui peuvent en naître.

Sur base de son business model, de son profil d'activités et de la récurrence des phénomènes naturels qui se sont déclarés avec une extrême virulence ces dernières années, Foyer a identifié des risques émergents liés aux risques climatiques et environnementaux, que Foyer considère dorénavant dans sa cartographie des risques. Le Groupe pourrait voir son bilan (côtés actif et passif), ses résultats et sa solvabilité, impactés du fait notamment :

- de l'accroissement de la gravité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (tels que les inondations, les tempêtes, les vagues de chaleur et les incendies de forêt) résultant d'une accélération des effets liés au changement climatique ;
- de la multiplication de sinistres liés au changement climatique avec des sinistres importants au titre de la responsabilité du fait de produits ou de la responsabilité civile professionnelle ;
- du mouvement de transition qui naît des populations qui cherchent à adapter leur mode de vie au réchauffement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (en particulier le CO₂) au niveau notamment de la conception des produits ;
- de l'impact potentiel sur son portefeuille d'actifs financiers dans lequel Foyer et ses filiales assurantielles investissent leurs fonds propres et réserves techniques (par exemple suite à une pression accrue sur les secteurs polluants, ...).

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Foyer n'a pas recours à des véhicules de titrisation.

C.7.1 Sensibilité des différents risques

Différentes analyses de sensibilité sont effectuées, tant en ce qui concerne les risques de souscription que les risques de marché (et de crédit). Sont bien évidemment évaluées les sensibilités des actifs et/ou des passifs aux différents chocs calibrés selon la formule standard ; alternativement d'autres calibrations sont retenues pour certains chocs dans le cadre de l'évaluation interne du besoin global de solvabilité.

Quant aux tests de résistance, le Groupe les traite dans son processus ORSA (décrit à la section B.3.3 supra), qui entre autres objectifs, vise à identifier et évaluer le profil de risque et la situation de solvabilité future, sur base des hypothèses retenues pour le plan d'entreprise et en évaluant l'impact de certains chocs et/ou scénarios adverses retenus par le Conseil d'Administration.

Différents stress tests ont ainsi été mis en œuvre en 2022 dont un scénario « double hit » tel que l'EIOPA l'avait introduit en 2016, un scénario « défaut de paiement », un scénario visant à prendre en compte la révision du risque de taux d'intérêt (selon les travaux en cours de révision de la directive), une première déclinaison d'un stress test climatique, ainsi que certains autres stress tests spécifiques à certaines entités du groupe en fonction de leur profil de risque.

Enfin, l'évaluation prospective de la solvabilité a encore été soumise à un scénario adverse (de stagflation) afin d'estimer la résilience du Groupe et de ses entités dans le cas extrême envisagé.

Ces différents stress tests et scénarii adverses diminuent bien entendu la solvabilité du Groupe et de ses entités, tout en confirmant la solidité financière du Groupe avec des ratios de solvabilité qui restent largement supérieurs aux exigences réglementaires.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs contribue à la détermination du capital de solvabilité requis (SCR), du minimum de capital requis (MCR) et des fonds propres éligibles pour les couvrir.

Les actifs et les passifs sont évalués aux fins de solvabilité conformément aux spécifications publiées par l'EIOPA.

D.1 ACTIFS

D.1.1 Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées

Les comptes annuels sociaux des sociétés d'assurance et de réassurance du Groupe sont préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg qui respectent le principe de prudence (« LuxGAAP classique »). A l'exception du poste « Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux » du bilan des sociétés d'assurance vie, les plus-values non réalisées sur actifs financiers ne sont jamais comptabilisées dans cette approche comptable.

Les comptes annuels consolidés de Foyer S.A. sont préparés sur base de l'option d'évaluation à la juste valeur (« LuxGAAP, option de juste valeur ») qui prend en compte tant les plus- que les moins-values non réalisées sur titres, et constitue une étape en ligne avec l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance.

Frais d'acquisition différés

En normes LuxGAAP, les frais d'acquisition peuvent être reportés. Ainsi, en non-vie (santé), ils sont reportés suivant une méthode compatible avec le calcul de la provision pour vieillissement ; ils incluent également la quote-part des commissions d'encaissement afférente aux primes non acquises. En vie, cette faculté n'est utilisée que par WEALINS, pour d'anciens contrats qui ne sont plus activement commercialisés.

Dans le bilan Solvabilité II, les frais d'acquisition différés sont inclus dans le calcul du best estimate.

Actifs incorporels

En normes LuxGAAP, les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement aux taux situés entre 20% et 33,33% par an. En cas de dépréciation durable, les actifs incorporels font l'objet de corrections de valeur, afin de leur donner la valeur inférieure à la date de clôture du bilan.

Comme le Groupe Foyer considère que les conditions énoncées sous Solvabilité II ne sont pas remplies, la totalité des actifs incorporels y est renseignée à la valeur nulle.

Actifs d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les actifs d'impôts différés l'emportent sur les passifs d'impôts différés, le montant net apparaît sous le poste « Actifs d'impôts différés » à l'actif du bilan.

Immobilisations corporelles détenues pour usage propre et biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

En normes LuxGAAP, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Les constructions et les actifs corporels, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amortis linéairement aux taux situés entre 4% et 25% par an. En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués à la valeur de marché. La valorisation (renouvelée au plus tard tous les 5 ans) se base soit sur une expertise réalisée par un bureau d'experts indépendants et reconnu sur le marché, soit sur le prix d'acquisition récent (inférieur à 5 ans).

Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement par la Société ou la société-mère. Sont considérées comme participations, les entreprises dans lesquelles la Société ou la société-mère exerce une influence notable.

En normes LuxGAAP, les parts dans des entreprises liées et participations sont enregistrées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les parts dans des entreprises liées et participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Par application de la législation fiscale, ces corrections de valeur sont maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les entreprises liées et les participations qui ne sont pas des sociétés d'assurance ou de réassurance sont comptabilisées par mise en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur d'inventaire des participations dans le bilan de la société-mère la quote-part détenue dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

En normes LuxGAAP, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés ensemble avec les entreprises liées et les participations (Détenions dans des entreprises liées, y compris participations).

Sous Solvabilité II, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés spécifiquement sous les autres prêts.

En normes LuxGAAP classique, les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, sont évalués au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

En normes LuxGAAP classique, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de remboursement (à l'exception des obligations convertibles et perpétuelles qui sont maintenues au prix d'acquisition), compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Les obligations convertibles et perpétuelles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les actions, les parts dans des fonds communs de placement, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe, lorsqu'elles sont disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par le compte de profits et pertes jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de profits et pertes. A l'exception des corrections de valeur, les autres variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont portées dans un compte de capitaux propres intitulé « réserve de réévaluation des titres » qui représente les plus- et moins-values non-réalisées sur ces titres. Les gains ou pertes réalisées sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. Les autres variations de valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisées par le compte de profits et pertes, que les plus- ou moins-values soient réalisées ou non.

Les actifs financiers sont essentiellement des actifs cotés et liquides ou des organismes de placement collectifs dont les sous-jacents sont cotés et liquides. Le fournisseur de prix est Telekurs.

Les seuls dérivés non cotés traités sont les opérations à terme de devises (OCDE), dont le prix est disponible dans le marché.

Les fonds privés sont évalués sur base de l'actif net fourni par le promoteur avec une périodicité au moins semestrielle. Les fonds privés sont essentiellement des fonds répondant à la directive européenne (AIFM) sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, l'évaluation telle que décrite dans les prospectus des fonds concernés est conforme aux normes de l'EVCA (European Private Equity & Venture Capital Association).

Sous Solvabilité II, les actions, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par les fonds propres jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans les fonds propres. Les autres variations de valeur des actifs financiers sont portées dans les fonds propres.

Prêts et prêts hypothécaires

En normes LuxGAAP, les montants enregistrés correspondent aux sommes prêtées, nettes des remboursements effectués le cas échéant.

Sous Solvabilité II, ces prêts sont réévalués en best estimate.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En normes LuxGAAP, la part des réassureurs dans les provisions techniques comprend les montants réels ou estimés qui, conformément aux arrangements contractuels de réassurance, sont à la charge des réassureurs.

Sous Solvabilité II, la part des réassureurs dans les provisions techniques enregistrée dans les comptes statutaires fait place à leur recalcul en best estimate des provisions techniques de réassurance et est ajustée du risque de défaut des contreparties.

Autres créances

En normes LuxGAAP, les montants enregistrés correspondent aux créances à recouvrir.

Sous Solvabilité II, la créance de WEALINS sur l'administration fiscale italienne dans le contexte du « sostituto d'imposta » est réévaluée via l'actualisation des flux de trésorerie anticipés.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus sont évalués en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables à l'exception des postes suivants :

- Le capital souscrit non appelé est renseigné dans les comptes légaux au niveau de l'actif, alors qu'il est retranché directement des capitaux propres sous Solvabilité II.
- Les subrogations et sauvetages se retrouvent dans les comptes légaux à l'actif du bilan alors qu'ils sont portés directement en déduction dans le recalcul en best estimate sous Solvabilité II.

Les différents types de créances sont inscrits au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur, lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

D.1.2 Actifs consolidés

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Goodwill	0	9 822	-9 822
Frais d'acquisition différés	0	12 499	-12 499
Immobilisations incorporelles	0	27 439	-27 439
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	135 922	69 935	65 987
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	3 555 495	3 425 822	129 673
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	149 273	58 257	91 016
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	95 097	27 787	67 310
Actions	240 400	254 652	-14 251
Actions — cotées	231 478	245 730	-14 251
Actions — non cotées	8 922	8 922	0
Obligations	2 292 192	2 297 023	-4 831
Obligations d'État	764 932	767 448	-2 516
Obligations d'entreprise	1 194 382	1 196 698	-2 315
Titres structurés	332 877	332 877	0
Organismes de placement collectif	712 872	722 450	-9 578
Produits dérivés	22 942	22 942	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	26 836	26 836	0
Autres investissements	15 883	15 875	8
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	14 792 944	14 792 944	0
Prêts et prêts hypothécaires	35 220	38 021	-2 801
Avances sur police	210	210	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	13 832	16 633	-2 801
Autres prêts et prêts hypothécaires	21 178	21 178	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	72 862	130 621	-57 759
Non-vie et santé similaire à la non-vie	68 837	122 120	-53 283
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	4 583	8 501	-3 918
Vie UC et indexés	-559	0	-559
Dépôts auprès des cédantes	13	13	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	120 587	120 587	0
Créances nées d'opérations de réassurance	1 557	1 557	0
Autres créances (hors assurance)	88 574	107 799	-19 224
Actions propres auto-détenues (directement)	19 142	19 142	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210 959	244 284	-33 325
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3 564	40 121	-36 557
Total de l'actif	19 036 838	19 040 605	-3 767

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Actifs » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.1.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et des sociétés qui ne sont pas soumises à une réglementation d'une autorité de tutelle.

D.1.3 Actifs de Foyer Assurances

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	19 573	-19 573
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	134 375	67 024	67 351
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	703 427	649 913	53 514
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	32 746	4 304	28 442
Actions	42 426	37 625	4 801
Actions — cotées	42 291	37 598	4 693
Actions — non cotées	134	27	108
Obligations	504 593	495 715	8 878
Obligations d'État	149 518	145 847	3 671
Obligations d'entreprise	272 016	267 881	4 135
Titres structurés	83 059	81 987	1 072
Organismes de placement collectif	107 355	100 470	6 885
Produits dérivés	4 509	0	4 509
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	11 800	11 800	0
Prêts et prêts hypothécaires	13 832	16 633	-2 801
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	68 863	121 785	-52 922
Non-vie et santé similaire à la non-vie	68 863	121 785	-52 922
Non-vie hors santé	69 180	121 662	-52 481
Santé similaire à la non-vie	-317	123	-440
Dépôts auprès des cédantes	13	13	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	86 048	86 048	0
Créances nées d'opérations de réassurance	1 548	1 548	0
Autres créances (hors assurance)	37 062	37 062	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 965	41 965	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	781	37 239	-36 458
Total de l'actif	1 087 915	1 078 804	9 111

D.1.4 Actifs de Foyer-ARAG

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	34 176	33 420	756
Actions	194	194	0
Actions — cotées	194	194	0
Actions — non cotées	0	0	0
Obligations	27 466	27 289	177
Obligations d'État	5 871	5 783	89
Obligations d'entreprise	16 830	16 795	35
Titres structurés	4 765	4 712	53
Organismes de placement collectif	6 385	5 937	447
Produits dérivés	131	0	131
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-122	102	-224
Non-vie et santé similaire à la non-vie	-122	102	-224
Non-vie hors santé	-122	102	-224
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 144	1 144	0
Autres créances (hors assurance)	2 184	2 184	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 070	1 070	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	248	-248
Total de l'actif	38 451	38 168	283

D.1.5 Actifs de Foyer Santé

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	12 476	-12 476
Immobilisations incorporelles	0	1 755	-1 755
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	42	42	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	70 109	68 016	2 093
Actions	580	580	0
Actions — cotées	580	580	0
Obligations	53 674	53 323	351
Obligations d'État	13 315	13 093	221
Obligations d'entreprise	33 342	33 511	-170
Titres structurés	7 018	6 718	300
Organismes de placement collectif	15 464	14 113	1 351
Produits dérivés	391	0	391
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	96	233	-137
Non-vie et santé similaire à la non-vie	96	233	-137
Santé similaire à la non-vie	96	233	-137
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	24 322	24 322	0
Autres créances (hors assurance)	2 648	2 648	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 130	11 130	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	2 658	2 658	0
Total de l'actif	111 006	123 280	-12 275

D.1.6 Actifs de Foyer Luxembourg Ré

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	35 676	35 470	206
Obligations	24 356	24 182	174
Obligations d'État	15 405	15 266	140
Obligations d'entreprise	6 811	6 806	6
Titres structurés	2 139	2 111	28
Organismes de placement collectif	11 321	11 288	32
Créances nées d'opérations de réassurance	3 980	3 980	0
Autres créances (hors assurance)	5	5	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 151	1 151	0
Total de l'actif	40 812	40 606	206

D.1.7 Actifs de Foyer Vie

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	1	-1
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	8	8	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 963 258	1 789 131	174 126
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	8	8	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	134 652	57 318	77 333
Actions	159 095	133 887	25 208
Actions — cotées	152 130	126 935	25 195
Actions — non cotées	6 965	6 952	13
Obligations	1 193 879	1 178 662	15 217
Obligations d'État	415 510	406 120	9 391
Obligations d'entreprise	609 818	606 136	3 682
Titres structurés	168 551	166 407	2 144
Organismes de placement collectif	448 518	404 220	44 297
Produits dérivés	12 071	0	12 071
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	15 036	15 036	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	336 231	336 231	0
Prêts et prêts hypothécaires	40 750	49 388	-8 638
Avances sur police	210	210	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	40 539	49 178	-8 638
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	287	496	-209
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	287	496	-209
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	10 096	10 096	0
Créances nées d'opérations de réassurance	10	10	0
Autres créances (hors assurance)	10 737	10 737	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 253	64 253	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1	30 001	-30 000
Total de l'actif	2 425 631	2 290 352	135 278

D.1.8 Actifs de Raiffeisen Vie

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	190 581	181 754	8 827
Actions	3 286	3 286	0
Actions — cotées	3 286	3 286	0
Actions — non cotées	0	0	0
Obligations	152 811	151 528	1 283
Obligations d'État	49 786	48 824	962
Obligations d'entreprise	85 098	84 943	155
Titres structurés	17 927	17 760	167
Organismes de placement collectif	33 403	26 941	6 463
Produits dérivés	1 081	0	1 081
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	12 687	12 687	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	4 295	8 005	-3 709
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	4 295	8 005	-3 709
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	477	477	0
Autres créances (hors assurance)	1 315	1 315	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 697	4 697	0
Total de l'actif	214 053	208 936	5 118

D.1.9 Actifs de WEALINS

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	23	-23
Immobilisations incorporelles	0	11	-11
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	193	193	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	167 467	151 829	15 637
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	9 330	10	9 320
Actions	2 029	1 981	48
Actions — cotées	2 029	1 981	48
Obligations	113 255	109 615	3 641
Obligations d'État	51 304	48 369	2 935
Obligations d'entreprise	48 433	47 854	579
Titres structurés	13 519	13 392	127
Organismes de placement collectif	25 781	24 349	1 432
Produits dérivés	1 189	0	1 189
Autres investissements	15 883	15 875	8
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	14 444 025	14 444 025	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-559	0	-559
Vie UC et indexés	-559	0	-559
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1	1	0
Autres créances (hors assurance)	37 358	42 454	-5 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 820	63 820	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	114	3 864	-3 750
Total de l'actif	14 712 420	14 706 221	6 199

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements de Foyer vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats d'assurance.

D.2.1 Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe

Activités consolidées (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Activités non-vie (y compris santé)	920 307	497 794	47 705	545 499
Activités vie (y compris santé)	1 840 746	1 443 776	94 534	1 538 310
Activités vie en unités de compte	14 792 944	14 506 702	102 842	14 609 544
Total - Activités consolidées	17 553 997	16 448 272	245 081	16 693 354

Le secteur des activités d'assurance Non-vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Luxembourg Ré, consolidées par intégration globale.

Les activités d'assurance Vie sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie, Raiffeisen Vie et WEALINS, consolidées par intégration globale.

Les tableaux suivants représentent les provisions techniques par type de d'activité :

Activités non-vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Assurances	839 332	468 343	45 975	514 319
Foyer-ARAG	21 436	13 629	1 199	14 828
Foyer Luxembourg Ré	35 454	-7 844	623	-7 221
Total - Activités non-vie	896 222	474 129	47 797	521 926

Activités vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Vie	1 949 680	1 594 774	93 208	1 687 981
Raiffeisen Vie	161 846	124 965	11 494	136 459
WEALINS	14 451 187	14 223 388	86 637	14 310 024
Total - Activités vie	16 562 713	15 943 127	191 338	16 134 465

Activités santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Santé	95 108	31 065	8 942	40 007
Total - Activités santé	95 108	31 065	8 942	40 007

D.2.2 Valorisation des Provisions techniques non-vie

Provisions techniques par lignes d'activité non-vie et par entité

Foyer Assurances (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	35 973	1 111	164	1 276
4. Assurance de responsabilité civile automobile	322 547	192 907	19 165	212 073
5. Autre assurance des véhicules à moteur	136 340	55 631	6 285	61 916
6. Assurance maritime, aérienne et transport	7 343	4 422	33	4 456
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	166 796	88 151	7 208	95 359
8. Assurance de responsabilité civile générale	145 596	104 402	11 346	115 749
10. Assurance de protection juridique	747	652	75	727
11. Assurance assistance	3 805	1 424	172	1 595
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	20 185	19 642	1 526	21 169
Total (Non-Vie)	839 332	468 343	45 975	514 319

Foyer-ARAG (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
10. Assurance de protection juridique	21 436	13 629	1 199	14 828
Total (Non-Vie)	21 436	13 629	1 199	14 828

Foyer Luxembourg Ré (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	10 291	-2 772	220	-2 552
25. Réassurance santé non proportionnelle	726	0	0	0
26. Réassurance accidents non proportionnelle	24 437	-5 072	403	-4 669
Total (Non-Vie)	35 454	-7 844	623	-7 221

Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Différentes méthodes sont utilisées pour déterminer les meilleures estimations (ci-après « best estimate ») des provisions techniques ; elles sont exposées ci-dessous :

- Sinistres attritionnels, c'est-à-dire sans les sinistres graves ni les sinistres réassurés dans le cadre de captives : l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année d'accident, en brut et en net de réassurance. Pour les assurances de responsabilité automobile, le traitement est différencié selon qu'il s'agit de dommages corporels ou matériels. Le montant des provisions obtenu de cette manière est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.
- Les sinistres graves – dont le seuil est fixé spécifiquement pour chaque branche – et les événements tempête et grêle sont isolés pour certaines branches et font l'objet de traitements spécifiques afin de ne pas introduire de biais dans les cadences de développement des sinistres attritionnels. De la charge ultime estimée de ces sinistres est déduit le montant des paiements déjà effectués pour ainsi obtenir le montant des provisions. Ce montant est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.
- Activité captives et fonds de garantie luxembourgeois : les provisions techniques relatives à l'activité captives (activité de fronting) et du fonds de garantie luxembourgeois (lié à la branche RC auto) ne sont pas soumises à une réévaluation actuarielle. Les provisions techniques statutaires relatives à l'activité captives sont déroulées selon une cadence de paiement spécifique et actualisées avec la courbe des taux de l'EIOPA alors que celles du fonds de garantie sont supposées payées la première année en totalité.

Concernant le best estimate des primes, les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont corrigées afin de refléter la sinistralité et les frais futurs ; il est ensuite encore tenu compte des cash-flows anticipés pour les risques afférant aux primes futures éligibles dans le cadre des limites des contrats.

D.2.3 Valorisation des Provisions techniques vie

Provisions techniques par lignes d'activité et par entité

Foyer Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfécies	1 507 323	1 282 263	75 263	1 357 526
Assurance indexée et en unités de compte	336 231	277 359	16 353	293 712
Autres assurances vie	106 126	35 152	1 592	36 743
Total Vie (hors santé)	1 949 680	1 594 774	93 208	1 687 981

Raiffeisen Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfécies	92 423	81 179	7 441	88 619
Assurance indexée et en unités de compte	12 687	12 395	1 149	13 544
Autres assurances vie	56 736	31 392	2 904	34 296
Total Vie (hors santé)	161 846	124 965	11 494	136 459

WEALINS (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfécies	7 162	6 439	39	6 478
Assurance indexée et en unités de compte	14 444 025	14 216 949	86 598	14 303 546
Autres assurances vie	0	0	0	0
Total Vie (hors santé)	14 451 187	14 223 388	86 637	14 310 024

Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul des best estimate est effectué sur base d'un modèle de génération de cash-flows ; ce calcul est effectué police par police.

Les cash-flows de passif pris en compte sont les suivants :

- les primes futures dès lors qu'elles bénéfécies de garanties fixées préalablement à leur versement,
- les prestations aux bénéféciaires (sinistres décès ou invalidité, annuités, rachats et arrivées à échéance),
- les commissions aux intermédiaires et les frais liés à la gestion des contrats,

en interaction avec des hypothèses relatives à l'inflation et aux scénarios économiques.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, le calcul est déterministe et le best estimate est obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par l'EIOPA. Les rendements annuels des actifs résultent des taux sans risque.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par l'entreprise, le calcul est stochastique et prend en compte les interactions actifs / passifs. Pour l'essentiel, les passifs sont traités selon les types de produits, les taux techniques garantis et les clauses de participation aux bénéfécies discrétionnaires dont ils peuvent bénéfécier.

Quant aux actifs, trois catégories principales sont considérées : obligations, actions (y inclus l'immobilier), et cash ; les réalignements dans chacune des catégories sont fonction de la stratégie d'investissement définie pour chaque société. Le best estimate est alors calculé comme l'espérance des cash-flows projetés et actualisés sur 1.000 simulations, calibrées sous la probabilité risque-neutre sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA. Dans chacune des simulations, les taux de rendement de l'actif détermineront le montant de la participation bénéféciaire en fonction du

taux technique du passif et de la marge conservée par l'assureur. Les cash-flows projetés sont actualisés par des déflateurs calibrés eux aussi sous la probabilité risque-neutre.

D.2.4 Valorisation des Provisions techniques Santé

Provisions techniques par lignes d'activité

Concernant l'activité santé, les activités similaires à l'assurance non-vie sont distinguées des activités similaires à l'assurance vie.

Le tableau ci-après donne les montants tant en normes statutaires qu'en normes de solvabilité.

Foyer Santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Total Santé similaire à la vie	71 024	7 399	8 451	15 851
1. Assurance des frais médicaux	24 077	23 659	491	24 150
2. Assurance de protection du revenu	7	7	0	7
Total Santé similaire à la non-vie	24 084	23 666	491	24 156

Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul du best estimate des provisions techniques diffère selon qu'il s'agit d'affaires similaires à la vie ou d'affaires similaires à la non-vie.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la vie (affaires SLT) », il s'agit de contrats faisant l'objet (en normes statutaires) d'une provision pour vieillissement qui est constituée en utilisant des techniques d'assurance vie. Le calcul du best estimate est effectué garantie par garantie, et assuré par assuré. Le calcul du best estimate se base sur un modèle de cash-flows de passif constitué des éléments suivants :

- les primes futures : montants déroulés dans le temps selon une cadence de versement spécifique à la garantie considérée,
- les sinistres futurs (frais médicaux ou indemnités journalières), extrapolés sur base de la sinistralité observée au cours des derniers exercices,
- les frais généraux nécessaires à la poursuite de la gestion des contrats,

tout en tenant compte d'une hypothèse d'inflation. Le best estimate est alors obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la non-vie (affaires NSLT) », le best estimate des provisions techniques résulte des deux éléments suivants :

- best estimate des sinistres, dont l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année de survenance ; les montants restant à régler selon cette méthode sont déroulés dans le temps et actualisés sur base de la courbe des taux de l'EIOPA ;
- best estimate des primes, pour lequel les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont maintenues afin de refléter la sinistralité et les frais futurs.

D.2.5 Marge de risque

La marge de risque est une composante des provisions techniques ; elle complète la meilleure estimation des provisions.

La marge de risque doit être calculée en déterminant le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée de vie.

Au sein du Groupe, cette marge de risque est généralement calculée sur base de la méthode simplifiée de l'EIOPA fondée sur un coût du capital des SCR futurs à retenir supposés proportionnels aux best estimate futurs des provisions techniques.

D.2.6 Niveau d'incertitude des provisions techniques

Les provisions techniques comptabilisées dans les états financiers statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques communiquées au Commissariat aux Assurances. Elles sont complétées, le cas échéant, par les provisions additionnelles jugées nécessaires par le Chief Actuary du Groupe.

Comme expliqué aux points précédents, les best estimate des provisions techniques sont calculés en utilisant des modèles de génération de cash-flows et des hypothèses qui peuvent présenter certaines approximations ou imprécisions.

Pour précision, certains best estimate sont repris à la valeur des provisions techniques statutaires pour certains produits ou garanties très spécifiques qui n'ont pas été modélisés, tout en notant la taille non matérielle des branches, produits ou garanties concernés.

D.2.7 Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers

Qualitativement, en assurance vie, les provisions statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques prudentes communiquées au Commissariat aux Assurances. Ces bases techniques peuvent être considérées comme « théoriques » ou « de premier ordre ». Pour l'essentiel, il s'agit de tables de mortalités, de taux d'intérêt techniques et de chargements.

A contrario, les valorisations à des fins de solvabilité reposent sur des méthodes et bases techniques « d'expérience » ou « de second ordre » sensées refléter au mieux l'expérience effective de la compagnie (en matière de mortalité et de frais) ou l'environnement économique en vigueur à la date d'évaluation (courbes de taux d'intérêt).

En assurance non-vie, les principales causes d'écart sont les suivantes :

- les provisions pour sinistres statutaires intègrent une marge de prudence retenue par les gestionnaires sinistres, et toute actualisation de prestations futures est légalement interdite ;
- les provisions pour primes non acquises statutaires intègrent une marge technique. Ces marges disparaissent dans les valorisations à des fins de solvabilité, ces dernières étant effectuées en best estimate, et les cash-flows étant actualisés sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA ;
- les subrogations et sauvetages se retrouvent dans les comptes légaux à l'actif du bilan alors qu'ils sont portés directement en déduction dans le recalcul en best estimate sous Solvabilité II.

Quantitativement, les tableaux repris aux points D.2.1 à D.2.4 ci-dessus fournissent pour chaque compagnie et chaque ligne d'activité importante les provisions techniques valorisées à des fins de solvabilité en parallèle des provisions techniques des états financiers statutaires.

Pour rappel, la Marge de Risque (ou Risk Margin) est spécifique aux évaluations à des fins de solvabilité et ne doit dès lors pas être considérée dans la comparaison.

D.2.8 Ajustement égalisateur ("matching adjustment")

Le Groupe n'applique pas d'ajustement égalisateur, ni au niveau consolidé, ni au niveau de ses filiales.

D.2.9 Correction pour volatilité ("volatility adjustment")

Revenant sur le calcul des best estimate des provisions techniques, la courbe des taux d'intérêts sans risque utilisée est celle fournie par l'EIOPA avec prise en compte de la correction pour volatilité (« volatility adjustment »).

Les tableaux ci-dessous quantifient l'effet d'une annulation de cette correction pour volatilité, égale à 0.19% à fin 2022, sur la situation financière des différentes entités.

Avec Correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Groupe Foyer	16 693 354	569 367	236 018	1 762 787	309,6%
Foyer Assurances	514 319	167 301	71 659	354 214	211,7%
Foyer ARAG	14 828	6 285	2 700	12 265	195,2%
Foyer Santé	40 007	19 870	5 866	46 714	235,1%
Foyer Luxembourg Ré	-7 221	8 302	3 900	37 186	447,9%
Foyer Vie	1 687 981	241 858	60 464	674 658	278,9%
Raiffeisen Vie	136 459	28 558	7 140	62 633	219,3%
WEALINS	14 310 024	187 311	84 290	281 434	150,2%

Sans Correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Groupe Foyer	16 715 136	571 670	236 807	1 727 553	302,2%
Foyer Assurances	518 444	167 641	71 920	332 074	198,1%
Foyer ARAG	14 904	6 308	2 700	12 222	193,8%
Foyer Santé	42 319	19 889	5 912	44 978	226,2%
Foyer Luxembourg Ré	-7 228	8 301	3 900	37 192	448,0%
Foyer Vie	1 701 996	243 477	60 869	664 138	272,8%
Raiffeisen Vie	137 714	28 861	7 215	61 838	214,3%
WEALINS	14 310 031	187 311	84 290	281 429	150,2%

D.2.10 Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la réglementation prudentielle, à savoir la courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la directive 2009/139/CE.

D.2.11 Déduction transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la réglementation prudentielle, à savoir la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la directive 2009/139/CE.

D.2.12 Montants recouvrables en réassurance

En assurance non-vie, les cash-flows futurs sont calculés sur base des triangles bruts et nets de réassurance, la différence fournissant les cash-flows de réassurance. Ces derniers sont réduits selon la probabilité de défaut attendu des réassureurs pour finalement obtenir la part des réassureurs dans les provisions techniques.

En assurance vie, la part des réassureurs dans les provisions techniques est valorisée aux fins de solvabilité comme la différence entre les best estimate bruts et nets de réassurance, cette dernière étant projetée sur son horizon contractuel d'une année.

Les créances et dettes nées d'opérations de réassurance restent valorisées aux fins de solvabilité aux montants comptabilisés dans les états financiers.

Le Groupe ne procède pas à des opérations de titrisation.

D.2.13 Changement important des hypothèses pertinentes

On ne relève pas de changement important introduit au cours de l'exercice sous revue en ce qui concerne les hypothèses et modélisations retenues pour le calcul des best estimate.

D.3 AUTRES DETTES

D.3.1 Informations sur les méthodes de valorisation

Provisions pour retraite

Les provisions pour retraite résultent des deux composantes suivantes :

- plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés : ce plan en régime interne ne concerne que des pensionnés ou leurs ayants-droits dont les rentes qui sont indexées sont versées à la suite d'anciennes promesses ;
- indemnités de fin de carrière des agents : une prestation sous forme de capital est promise à certains agents d'assurance afin de les fidéliser en tant qu'agents exclusifs du Groupe.

Les engagements relatifs tant à cet ancien plan qu'aux indemnités de fin de carrière sont présentés dans le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires » dans les comptes statutaires ; sous Solvabilité II, ils sont réévalués à leur juste valeur déterminée selon l'approche fixée par la norme « IAS 19 ».

Passifs d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à chaque société à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les passifs d'impôts différés l'emportent sur les actifs d'impôts différés, le montant net apparaît sous le poste « Passifs d'impôts différés » au passif du bilan.

Produits dérivés

En normes LuxGAAP classique, les engagements pris sur instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont enregistrés en hors-bilan en date de transaction. Les potentielles moins-values non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

Sous Solvabilité II, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées en fonds propres.

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus sont évaluées en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables, à l'exception des « Postes spéciaux avec Quote-part de réserve » qui sont renseignés dans les comptes légaux au niveau du passif, et qui alimentent les capitaux propres, nets d'impôts différés, sous Solvabilité II.

Les différents types de dettes sont inscrits au passif à leur valeur de remboursement.

D.3.2 Autres dettes au niveau des comptes consolidés

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Passifs éventuels	1 635	0	1 635
Provisions autres que les provisions techniques	38 219	48 078	-9 859
Provisions pour retraite	16 440	13 015	3 425
Dépôts des réassureurs	33 811	33 811	0
Passifs d'impôts différés	223 926	20 066	203 859
Dettes envers des établissements de crédit	1 338	1 763	-426
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	89 510	89 510	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	12 561	12 561	0
Autres dettes (hors assurance)	52 954	66 879	-13 925
Passifs subordonnés	2 735	3 000	-265
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total des autres dettes	473 128	288 683	184 445

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Autres dettes » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.3.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et de sociétés qui ne sont pas soumises à un contrôle par une autorité de contrôle.

D.3.3 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	16 718	16 718	0
Provisions pour retraite	16 373	12 970	3 404
Dépôts des réassureurs	25 539	25 539	0
Passifs d'impôts différés	87 485	0	87 485
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	19 931	19 931	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	15 669	15 669	0
Autres dettes (hors assurance)	21 166	21 166	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	20 062	-20 062
Total des autres dettes	202 882	132 055	70 827

D.3.4 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	2 049	2 049	0
Passifs d'impôts différés	1 781	0	1 781
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	24	24	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	208	208	0
Autres dettes (hors assurance)	1 296	1 296	0
Total des autres dettes	5 358	3 577	1 781

D.3.5 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	353	353	0
Passifs d'impôts différés	9 885	0	9 885
Dettes envers des établissements de crédit	270	270	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	10 187	10 187	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	28	28	0
Autres dettes (hors assurance)	3 562	3 562	0
Total des autres dettes	24 285	14 400	9 885

D.3.6 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Luxembourg Ré

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Passifs d'impôts différés	10 694	0	10 694
Autres dettes (hors assurance)	152	152	0
Total des autres dettes	10 847	152	10 694

D.3.7 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	102	102	0
Provisions pour retraite	67	45	21
Dépôts des réassureurs	455	455	0
Passifs d'impôts différés	69 051	0	69 051
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	8 684	8 684	0
Autres dettes (hors assurance)	14 632	14 632	0
Passifs subordonnés	40 520	50 000	-9 480
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	23 056	-23 056
Total des autres dettes	133 512	96 975	36 537

D.3.8 Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Dépôts des réassureurs	7 817	7 817	0
Passifs d'impôts différés	5 567	0	5 567
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	479	479	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	493	493	0
Autres dettes (hors assurance)	605	605	0
Passifs subordonnés	5 471	6 000	-529
Total des autres dettes	20 432	15 394	5 038

D.3.9 Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	16 974	16 974	0
Passifs d'impôts différés	37 687	0	37 687
Dettes envers des établissements de crédit	1 067	1 067	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	51 274	51 274	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	142	142	0
Autres dettes (hors assurance)	13 070	13 070	0
Total des autres dettes	120 213	82 526	37 687

D.4 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'utilise pas de modèle propre de valorisation.

E. Gestion du capital

Cette partie du rapport est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives aux fonds propres ainsi qu'aux exigences de capital et à leur couverture.

Les fonds propres sous la norme Solvabilité II sont :

- essentiellement constitués par l'excédent des actifs sur les passifs du bilan évalué suivant les normes Solvabilité II, incluant les fonds propres en normes comptables LuxGAAP ;
- classés par niveau de qualité en fonction de leur capacité d'absorber des pertes.

Foyer dispose des fonds propres de base de la plus grande qualité.

L'exigence de capital se décline sur 2 niveaux :

- le minimum de capital requis (MCR) qui correspond au seuil en dessous duquel l'entreprise présenterait un risque inacceptable de ne pas pouvoir faire face à ses engagements et pourrait perdre son agrément ;
- le capital de solvabilité requis (SCR) qui représente le niveau de fonds propres dont l'entreprise doit disposer pour faire face à des pertes imprévues susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Le Groupe Foyer et l'ensemble de ses filiales couvrent de manière satisfaisante le MCR et le SCR avec les taux suivants :

Taux de couverture	SCR		MCR	
	2022	2021	2022	2021
Foyer S.A. Conso	310%	261%	724%	665%
Foyer Assurances	212%	198%	494%	506%
Foyer ARAG	195%	189%	454%	425%
Foyer Santé	235%	176%	796%	705%
Foyer Luxembourg Ré	448%	462%	953%	1847%
Foyer Vie	279%	197%	1066%	746%
Raiffeisen Vie	219%	184%	877%	737%
WEALINS	150%	150%	329%	329%

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles sont calculés au départ de l'excédent des actifs sur les passifs, les deux étant évalués conformément aux valorisations aux fins de solvabilité comme expliqué dans la partie D de ce rapport. S'y ajoutent le cas échéant les passifs subordonnés ainsi que les fonds propres auxiliaires selon les prescriptions réglementaires. Enfin, les dividendes prévisionnels sont déduits.

Les fonds propres doivent également être classés selon leur niveau de qualité. Ce classement se fait en fonction de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. Il existe trois niveaux. Les fonds propres de niveau 1 sont ceux qui présentent la plus grande capacité d'absorption des pertes et donc la meilleure qualité.

Enfin, parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments éligibles à la couverture du SCR et du MCR doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

Les règles d'éligibilité pour le MCR sont plus sévères que pour le SCR ; ainsi, il convient de déduire des éléments éligibles pour le SCR, le capital non versé et non appelé, et les actifs d'impôts différés nets.

E.1.1 Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres

Foyer gère ses ressources pour disposer en permanence d'un niveau de fonds propres suffisant qui garantisse sa pérennité et préserve son indépendance financière en mettant le Groupe à l'abri de tout besoin de financement externe, même en cas de survenance d'un choc important.

La gestion des risques et les exigences de fonds propres sont étroitement liées. Il est de la responsabilité du Conseil d'Administration de s'assurer que chaque société du Groupe dispose à tout moment d'un ratio de couverture de fonds propres suffisant pour couvrir au moins à 100% le SCR évalué suivant les hypothèses de la formule standard et son besoin global de solvabilité (BGS) qui tient compte de tous risques encourus, tout en disposant d'une marge de sécurité suffisante en cas de perte financière significative faisant l'objet d'une évaluation à l'occasion de stress tests. Cette marge est définie par le Conseil dans son appétence au risque et s'applique à la période du Plan d'Entreprise. La politique ORSA et le processus ORSA font partie du processus de gestion du capital.

Les éléments de fonds propres sont classifiés en niveaux (« tiers ») conformément aux dispositions légales. Lorsque des approbations par l'autorité de tutelle sont requises pour la reconnaissance de certains éléments de fonds propres, la Direction financière prépare le dossier de demande.

Lors de chaque processus ORSA, la Direction financière et la Direction des risques évaluent les besoins futurs de l'exigence de solvabilité et le niveau des fonds propres. En fonction des résultats obtenus, un plan de capital à moyen terme serait proposé.

Le Conseil d'Administration et la Direction surveillent périodiquement la capitalisation de l'ensemble des entreprises du Groupe. La solvabilité fait l'objet d'un contrôle particulier, dans le souci d'offrir aux clients la garantie d'une protection pérenne, de proposer à ses actionnaires un rendement régulier, et afin d'allouer au mieux les ressources aux développements stratégiques de chaque entité.

Le Groupe met à jour annuellement sa planification sur un horizon de 3 ans.

E.1.2 Évaluation et classification des Fonds Propres

Le tableau ci-dessous illustre les fonds propres et les réserves de réconciliation au niveau consolidé de Foyer S.A.

Fonds propres disponibles (montants en k€)	2022	2021
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	59 642	58 572
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	2 992	2 992
Réserve de réconciliation	1 667 659	1 614 595
Passifs subordonnés	2 735	3 032
Intérêts minoritaires	29 759	29 899
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-53 688	-53 797
Total fonds propres de base après déductions	1 709 098	1 655 292
Total fonds propres auxiliaires	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 709 098	1 655 292
Total des fonds propres d'autres secteurs financiers	53 688	53 797
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 762 787	1 709 089

Réserve de réconciliation (montants en k€)	2022	2021
Excédent d'actif sur passif	1 870 356	1 874 133
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-19 142	-18 072
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-91 163	-150 004
Autres éléments de fonds propres de base	-92 393	-91 463
Réserve de réconciliation	1 667 659	1 614 595

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR atteignent 1 762 787 k€ à fin 2022, en progression de 3,1% depuis fin 2021, où ils s'élevaient à 1 709 089 k€. Pour l'essentiel, cette progression résulte de l'augmentation de la réserve de réconciliation.

Pour mémoire, les dividendes distribués (en 2022) au titre de l'exercice 2021 prenaient en compte les résultats excellents réalisés en 2021 et l'anniversaire centenaire que le Groupe Foyer a fêté en 2022.

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités non-vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Lux Ré
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	12 540	252	11 472	5 000
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	553	0
Réserve de réconciliation	341 674	12 013	34 689	32 186
Passifs subordonnés	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	354 214	12 265	46 714	37 186
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	354 214	12 265	46 714	37 186
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	354 214	12 265	46 714	37 186

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Lux Ré
Excédent d'actif sur passif	370 714	18 265	46 714	37 186
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-16 500	-6 000	0	0
Autres éléments de fonds propres de base	-12 540	-252	-12 025	-5 000
Réserve de réconciliation	341 674	12 013	34 689	32 186

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	73 795	11 000	84 798
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	29 783
Réserve de réconciliation	530 342	46 163	163 103
Passifs subordonnés	40 520	5 471	0
Total fonds propres de base après déductions	644 658	62 633	277 684
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	30 000	0	3 750
Total fonds propres auxiliaires	30 000	0	3 750
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	674 658	62 633	281 434
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	644 658	62 633	277 684

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Excédent d'actif sur passif	604 137	57 163	282 182
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0	0	-4 498
Autres éléments de fonds propres de base	-73 795	-11 000	-114 581
Réserve de réconciliation	530 342	46 163	163 103

Au niveau de la classification des fonds propres, il faut souligner :

- concernant les fonds propres de base, tous les éléments sont de niveau 1 sans restriction, à l'exception des emprunts subordonnés dont bénéficient Foyer Vie et Raiffeisen Vie (classés en niveau 1 avec restriction) ;
- concernant les fonds propres de base, il n'est pas comptabilisé des actifs d'impôts différés nets, dès lors que les passifs d'impôts différés l'emportent sur les actifs d'impôts différés, tant pour le Groupe que pour chacune de ses entités assurantielles ;
- concernant les fonds propres auxiliaires, Foyer Vie et WEALINS utilisent le capital non versé et non appelé, éléments admis au niveau 2 après approbation de l'autorité de tutelle.

E.1.3 Différences avec les états financiers

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes comptables LuxGAAP – juste valeur, respectivement LuxGAAP, aux fonds propres en normes Solvabilité II :

- les fonds propres statutaires sont bruts du capital non appelé pour les entités assurantielles selon les normes comptables LUXGAAP « classiques » qui présentent le capital souscrit non appelé à l'actif du bilan
- les investissements revalorisés s'entendent généralement hors participations ;
- les autres actifs correspondent pour l'essentiel aux immobilisations incorporelles et aux frais d'acquisition différés (qui sont neutralisés) et aux participations et montants recouvrables en réassurance (qui sont également réévalués) ;
- les autres passifs correspondent pour l'essentiel aux produits dérivés, aux provisions pour retraite et aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves.

Les fonds propres auxiliaires sont constitués des capitaux non appelés.

Le tableau ci-dessous illustre le passage au niveau des fonds propres consolidés du Groupe :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres statutaires en juste valeur	1 197 925
Revalorisation des investissements en valeur de marché	195 660
Intégration des dettes subordonnées	2 735
Revalorisation des autres actifs	-199 427
Revalorisation des provisions techniques	860 643
Revalorisation des autres passifs	19 414
Ajustements d'impôts différés	-203 859
Fonds propres de base Solvabilité II	1 873 091
Dividendes prévisionnels	-91 163
Actions détenues en propre	-19 142
Fonds propres éligibles Solvabilité II	1 762 786

Les tableaux ci-dessous illustrent les passages pour les entités non-vie et vie :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Lux Ré
Fonds propres statutaires	107 417	13 154	13 773	5 000
Revalorisation des investissements en valeur de marché	53 514	755	2 093	206
Intégration des dettes subordonnées	0	0	0	0
Elimination du capital souscrit non appelé	0	-248	0	0
Revalorisation des autres actifs	-44 403	-224	-14 368	0
Revalorisation des provisions techniques	325 013	6 609	55 101	42 675
Revalorisation des autres passifs	16 658	0	0	0
Ajustements d'impôts différés	-87 485	-1 781	-9 885	-10 695
Fonds propres de base Solvabilité II	370 714	18 265	46 714	37 186
Dividendes prévisionnels	-16 500	-6 000	0	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
Fonds propres éligibles Solvabilité II	354 214	12 265	46 714	37 186

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Fonds propres statutaires	243 697	31 696	172 508
Revalorisation des investissements en valeur de marché	174 126	8 827	6 309
Intégration des dettes subordonnées	50 000	6 000	0
Elimination du capital souscrit non appelé	-30 000	0	-3 750
Revalorisation des autres actifs	-8 848	-3 710	3 640
Revalorisation des provisions techniques	261 699	25 387	141 163
Revalorisation des autres passifs	23 035	0	0
Ajustements d'impôts différés	-69 051	-5 567	-37 688
Fonds propres de base Solvabilité II	644 658	62 633	282 182
Dividendes prévisionnels	0	0	-4 498
Fonds propres auxiliaires	30 000	0	3 750
Fonds propres éligibles Solvabilité II	674 658	62 633	281 434

E.1.4 Mesures transitoires

Le Groupe ainsi que ses filiales ne font pas appel à des éléments des fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.1.5 Méthode de calcul au niveau du Groupe

Pour calculer la solvabilité au niveau du Groupe, Foyer utilise la méthode 1² (Méthode par défaut) pour les sociétés d'assurances et de réassurance et la méthode 2³ (Déduction et agrégation) pour les sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et les sociétés non régulées.

E.1.6 Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres

Les fonds propres du Groupe Foyer ne sont pas soumis à des restrictions affectant leur disponibilité ou leur durée.

E.1.7 Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période

Ces variations sont synthétisées aux tableaux ci-dessous.

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres de base au début de l'exercice	1 655 292
Rendement sur l'exercice	144 969
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-91 163
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	1 709 098
Variation des fonds propres sur l'exercice	53 806

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Fonds propres de base au début de l'exercice	332 600	12 564	33 038	4 999
Rendement sur l'exercice	38 114	5 701	13 676	32 188
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-16 500	-6 000	0	0
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	354 214	12 265	46 714	37 186
Variation des fonds propres sur l'exercice	21 614	-299	13 676	32 188

² Selon l'article 230 de la Directive 2009/138/EC

³ Selon l'article 233 de la Directive 2009/138/EC

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Fonds propres de base au début de l'exercice	553 570	55 986	293 288
Rendement sur l'exercice	91 088	6 648	-11 105
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	0	0	-4 498
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	644 658	62 633	277 684
Variation des fonds propres sur l'exercice	91 088	6 648	-15 604

Le rendement sur l'exercice correspond au résultat enregistré pour l'exercice dans les comptes légaux, complété par l'évolution sur l'exercice des ajustements bilantaires permettant de passer des comptes légaux aux comptes sous Solvabilité II.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- le capital de solvabilité requis – SCR ;
- le minimum de capital requis – MCR.

E.2.1 Capital de Solvabilité requis (SCR)

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Il se fonde sur l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation de l'entreprise et est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise est exposée soient pris en considération. Il couvre le portefeuille en cours, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe Foyer sont décrits dans le chapitre C de ce rapport.

Le SCR peut être calculé, soit par une formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances sur le marché européen, soit par un modèle interne après autorisation du Commissariat aux Assurances (CAA), soit par une combinaison de ces deux méthodes.

Comme annoncé précédemment, Foyer utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son calibrage étant jugé adapté pour la mesure de son profil de risque.

Les calculs simplifiés prévus à la sous-section 6 « proportionnalité et simplifications » des dispositions générales pour la formule standard de calcul du SCR ne sont pas utilisés.

Par ailleurs, il n'est pas fait usage de paramètres propres.

Pour précision, la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés est limitée aux dettes d'impôts différés enregistrées au passif du bilan sous Solvabilité.

Les montants de capital de solvabilité requis (SCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	Capital de solvabilité requis (SCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le SCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le SCR
Foyer S.A. Conso	1 762 787	569 367	309,6%	1 193 420
Foyer Assurances	354 214	167 301	211,7%	186 913
Foyer ARAG	12 265	6 285	195,2%	5 981
Foyer Santé	46 714	19 870	235,1%	26 844
Foyer Luxembourg Ré	37 186	8 302	447,9%	28 884
Foyer Vie	674 658	241 858	278,9%	432 800
Raiffeisen Vie	62 633	28 558	219,3%	34 075
WEALINS	281 434	187 311	150,2%	94 123

Le montant de capital de solvabilité requis au niveau du Groupe Foyer se décompose par modules de risque comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Il tient compte d'une exigence sectorielle de 9 691 k€ (8 022 k€ à fin 2021) liée à l'activité de gestion patrimoniale réglementée.

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	2022	2021
Risque de marché	559 842	686 208
Risque de défaut de la contrepartie	49 117	35 980
Risque de souscription en vie	318 672	265 996
Risque de souscription en santé	16 418	13 276
Risque de souscription en non-vie	155 908	142 875
Diversification	-317 873	-288 394
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	782 085	855 940
Risque opérationnel	35 503	34 785
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-71 950	-18 779
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-185 962	-224 003
Exigence sectorielle complémentaire	9 691	8 022
Capital de solvabilité requis (SCR)	569 367	655 965

Le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 569 367 k€, en diminution de 13,2% depuis fin 2021 où le SCR était évalué à 655 965 k€. Pour l'essentiel, cette diminution résulte de la diminution des capitaux requis pour le risque de marché (en particulier les risques sur actions calculés sur des expositions en diminution), et d'une capacité accrue d'absorption des pertes par les provisions techniques.

Ces diminutions sont ensuite atténuées par l'augmentation des capitaux requis pour les risques de souscription et de défaut, ainsi que par le repli de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités non-vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Risque de marché	101 432	3 592	16 231	1 672
Risque de défaut de la contrepartie	23 813	196	4 049	801
Risque de souscription en vie	0	0	0	0
Risque de souscription en santé	6 101	0	11 402	0
Risque de souscription en non-vie	143 069	5 690	0	9 395
Diversification	-65 576	-1 928	-8 053	-1 488
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	208 840	7 551	23 629	10 381
Risque opérationnel	14 050	515	2 844	680
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0	0	0	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-55 589	-1 781	-6 602	-2 758
Capital de solvabilité requis (SCR)	167 301	6 285	19 870	8 302

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Risque de marché	300 070	19 414	117 649
Risque de défaut de la contrepartie	9 996	1 150	8 935
Risque de souscription en vie	160 484	23 993	149 608
Risque de souscription en santé	0	0	0
Risque de souscription en non-vie	0	0	0
Diversification	-93 354	-9 747	-61 022
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	377 196	34 810	215 170
Risque opérationnel	7 618	776	9 860
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-73 905	-1 461	-32
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-69 051	-5 567	-37 687
Capital de solvabilité requis (SCR)	241 858	28 558	187 311

E.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR est le niveau minimal de fonds propres que chaque entité et le Groupe doivent détenir en permanence.

Le calcul du MCR s'effectue en trois étapes :

- application d'une formule linéaire simple, en fonction des primes émises et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire ;
- traitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25% et 45% du SCR afin d'aboutir au MCR combiné ;
- application d'un plancher absolu dépendant de l'activité pour obtenir le MCR final.

Le MCR des filiales assurantielles du Groupe correspond à la formule linéaire, excepté pour :

- Foyer-ARAG et Foyer Luxembourg Ré, où le seuil plancher absolu intervient
- Foyer Vie et Raiffeisen Vie, où le plancher à 25% du SCR intervient
- WEALINS où le plafond à 45% du SCR intervient

Calcul du MCR global (montant en k€)	MCR linéaire	SCR	Plafond (45% SCR)	Plancher (25% SCR)	MCR combiné	Seuil plancher absolu du MCR	MCR
Foyer Assurances	71 659	167 301	75 286	41 825	71 659	4 000	71 659
Foyer-ARAG	2 666	6 285	2 828	1 571	2 666	2 700	2 700
Foyer Santé	5 866	19 870	8 942	4 968	5 866	2 700	5 866
Foyer Luxembourg Ré	1 241	8 302	3 736	2 076	2 076	3 900	3 900
Foyer Vie	31 609	241 858	108 836	60 464	60 464	4 000	60 464
Raiffeisen Vie	3 272	28 558	12 851	7 140	7 140	4 000	7 140
WEALINS	99 812	187 311	84 290	46 828	84 290	4 000	84 290

Le MCR du Groupe correspond à la consolidation des MCR des entités assurantielles.

Les montants de minimum de capital requis (MCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Minimum de Capital requis (MCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	Minimum de Capital requis (MCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le MCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le MCR
Foyer S.A. Conso	1 709 098	236 018	724,1%	1 473 080
Foyer Assurances	354 214	71 659	494,3%	282 555
Foyer ARAG	12 265	2 700	454,3%	9 565
Foyer Santé	46 714	5 866	796,4%	40 848
Foyer Luxembourg Ré	37 186	3 900	953,5%	33 286
Foyer Vie	644 658	60 464	1066,2%	584 193
Raiffeisen Vie	62 633	7 140	877,3%	55 494
WEALINS	277 684	84 290	329,4%	193 394

E.3 DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR

Il n'est pas fait usage de la faculté prévue à l'article 304 de la directive 2009/139/CE pour le calcul du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE

Foyer a pris la décision de ne pas développer de modèle interne partiel ou intégral pour le calcul de son besoin de capital de solvabilité et applique pour la détermination du SCR la formule standard avec les spécifications et paramètres prévus par l'EIOPA.

E.5 MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Aucune non-conformité par rapport aux exigences réglementaires relative au SCR et au MCR n'a été relevée, ni au cours de l'exercice clôturé, ni sur la période du Plan d'entreprise.

Si une filiale du Groupe devait afficher une insuffisance de couverture du SCR ou du MCR, Foyer a mis en place une liste d'actions possibles qui peuvent soit réduire les exigences de capital, soit augmenter les fonds propres disponibles. Cette liste comprend notamment :

- Renforcement des fonds propres
 - par augmentation de capital pour les filiales de Foyer S.A.
 - par émission d'un emprunt subordonné
 - par non-distribution de dividendes
- Réduction des exigences
 - par des couvertures financières
 - par de la réassurance
 - par réduction de risque au niveau des actifs

L'exigence de minimum de capital requis au titre du SCR et du MCR étant largement couverte par les fonds propres disponibles, le présent chapitre ne s'applique pas.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe Foyer n'a pas identifié d'autre information importante relative à la gestion du capital du Groupe et de ses entités assurantielles nécessitant une publication dans la présente rubrique.

Annexes – QRT publics

Les QRT publics des différentes entités assurantielles

Foyer Assurances

Foyer-ARAG

Foyer Santé

Foyer Luxembourg Ré

Foyer Vie

Raiffeisen Vie

WEALINS

ainsi que ceux établis au niveau consolidé

Foyer Groupe

sont à disposition sur le site internet du Groupe.

Les différents montants présentés dans ces QRT sont indiqués en milliers d'euros (k€).